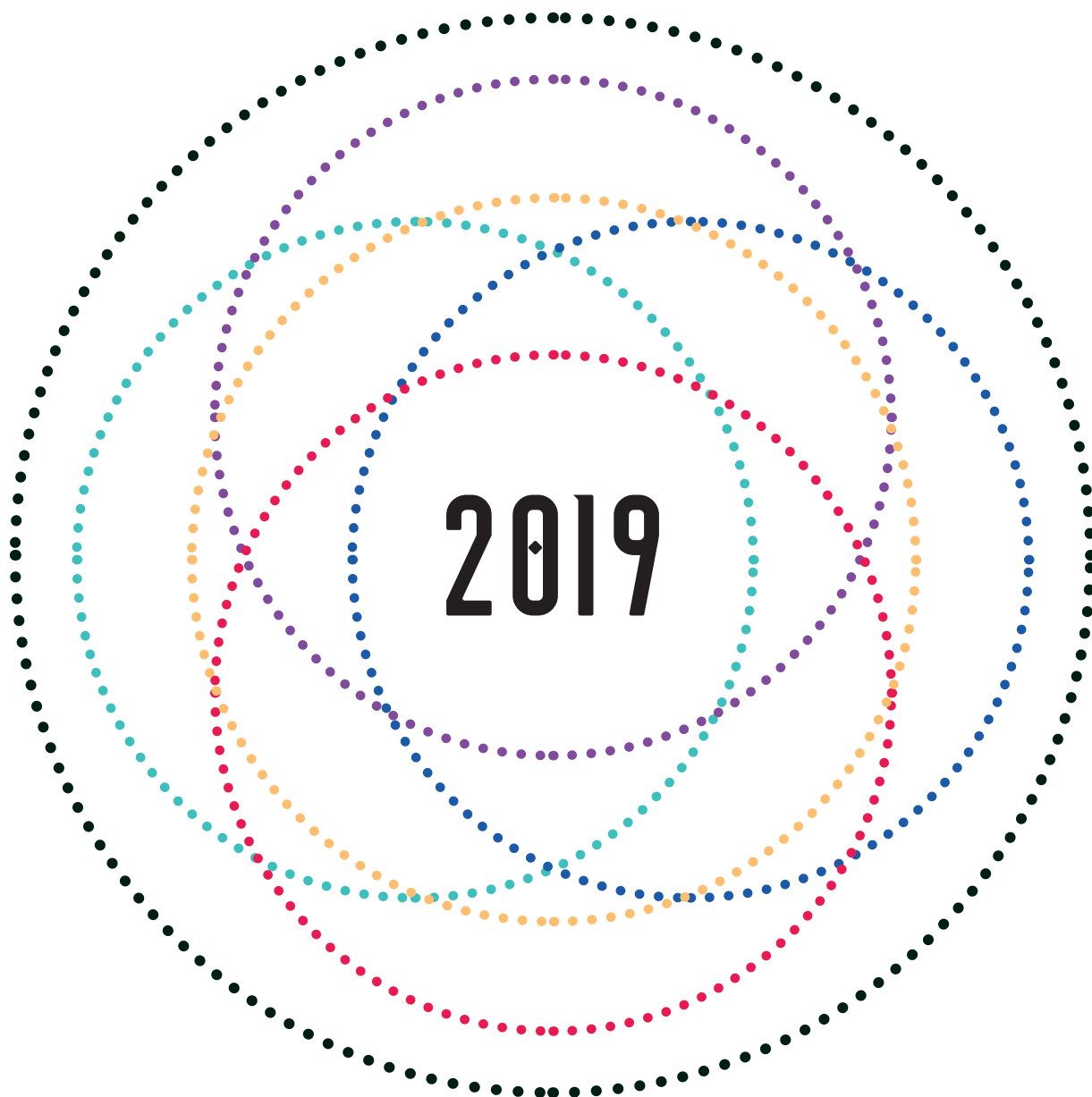


PROJET
D'ACTIVITÉ



RÉSEAU DES
INDÉPENDANTS
DE LA MUSIQUE

AVANT-PROPOS

L'objectif du RIM est de développer un écosystème favorable aux musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine, en proposant une réelle démarche professionnelle et structurée articulée avec une démarche équitable, coopérative et solidaire.

Le RIM s'inscrit ainsi dans une logique de soutien aux acteurs indépendants, pluriels tant par leur forme juridique que par les activités qu'ils mènent, qui reposent pour la plupart sur des initiatives privées d'intérêt général. Ces acteurs constituent l'essentiel des parties prenantes de l'écosystème musical et sont ceux qui en garantissent la diversité, la créativité et la pertinence.

Dans cette même logique éthique, le RIM affirme que l'on ne peut faire culture ensemble en niant la diversité des cultures qui nourrissent notre humanité commune. Le RIM rappelle ainsi que les droits culturels des personnes sont désormais inscrits dans la loi et qu'ils constituent un socle sur lequel il souhaite bâtir son action.

Le RIM réaffirme que les droits culturels bousculent les hiérarchies, remettent en question la place de l'expertise, questionnent les pratiques, insistent sur la place de la personne dans les projets et les politiques publiques qui la concernent. Ils mettent au cœur de l'activité culturelle une revendication exprimée sur plusieurs terrains sociaux et politiques : celle d'une démocratie en actes, qui ne se satisfait plus de la délégation passive et exige, à différents niveaux, une participation active des personnes. Prendre part à la vie culturelle, et donc à la vie musicale, c'est pouvoir agir et interagir sur la définition même de ce que la collectivité désigne comme culture et qui ne saurait se limiter au champ d'action des professionnels de la culture ni aux politiques publiques spécifiques à ce champ. Il s'appuie pour ce faire sur une définition large de la culture, et insistant sur le fait qu'il ne peut y avoir « culture » que si chacun apporte son humanité aux autres, ce qui n'est jamais totalement acquis, pour aucune personne.

L'humanité est une quête et la responsabilité culturelle une nécessité pour garder l'espoir de faire « humanité ensemble », malgré toutes nos différences culturelles. Et ces différences culturelles prennent racine dans la définition de la culture telle qu'elle est proposée par les textes internationaux : « la culture comprend notamment le mode de vie, la langue, la littérature orale et écrite, la musique et la chanson, la communication non verbale, la religion ou les croyances, les rites et cérémonies, les sports et les jeux, les méthodes de production ou la technologie, l'environnement naturel et humain, l'alimentation, l'habillement et l'habitation, ainsi que les arts, les coutumes et les traditions, par lesquels des individus, des groupes d'individus et des communautés expriment leur humanité et le sens qu'ils donnent à leur existence, et construisent leur vision du monde représentant leurs rapports avec les forces extérieures qui influent sur leur vie. »

Cette lecture universelle et inclusive de la culture, tout autant que le soutien volontaire de la Région et de l'État pour le déploiement de ses actions au service de l'intérêt général, permettent au RIM de promouvoir et de défendre la diversité culturelle à travers une réelle diversité musicale représentée par ses adhérents.

Sur le plan esthétique d'abord, le RIM a su défendre et assurer une diversité forte en s'appuyant, dès sa construction, sur la définition la plus large des musiques dites actuelles, en s'ouvrant à toutes les esthétiques musicales mais aussi à tous les acteurs de la chaîne musicale, en valorisant les rencontres, les croisements, les mélanges entre les différentes esthétiques des musiques actuelles ou populaires.

Diversité ensuite dans la nature de ses adhérents, de forme juridique, d'histoire, de structuration très diverses et très complémentaires, reconnus à égalité les uns avec les autres. Le RIM a ainsi défendu le principe d'une considération identique de tous ses adhérents, sans tenir compte de leur taille, de leur nombre de salariés, de leur statut, dans la logique mise en œuvre d'un adhérent égale une voix, sans collèges ni places réservées.

Diversité enfin dans la structuration territoriale du RIM, avec une volonté affirmée de la prise en compte de tous les territoires, dans une région très grande et multiple dans ses territoires et ses problématiques locales. Avec une structuration par territoires reposant sur la volonté de ne pas rester sur les anciens découpages régionaux, avec la nomination de délégués territoriaux sur cinq territoires, avec la répartition de ses salariés sur le nouveau territoire régional, avec des rencontres multiples organisées dans tous les espaces néo-aquitains, le RIM affirme la prise en compte de toutes les composantes de cette grande et multiple région Nouvelle-Aquitaine.

Pour mettre en œuvre ce projet, le RIM a inscrit sa démarche et son ambition dans l'affirmation de la Responsabilité Sociétale des Organisations, prise en compte aussi bien dans la gouvernance de l'association que dans la considération de l'équipe salariée. Cet ancrage trouve sa source dans l'affirmation de la prise en compte du Développement durable et de la soutenabilité des projets engagés.

Ce sont sur ces valeurs affirmées, inscrites, votées, que le projet annuel développé ci-dessous s'appuie, sur elles qu'il a été bâti. Ce sont elles qui permettent le développement d'actions professionnelles pensées et réfléchies, éthiquement responsables.

Parce que faire, écouter, vendre, concevoir, enseigner, diffuser, produire... des musiques actuelles, c'est autant un plaisir dionysiaque qu'un des plus puissants vecteurs pour mettre au travail des droits culturels, pour augmenter la dignité, la liberté, la capacité et la responsabilité des personnes...pour faire humanité ensemble.

Pour le conseil d'administration,
Ricet Gallet, directeur du CRMTL
et adhérent du RIM.





ILS NOUS SOUTIENNENT :



SOMMAIRE

PAGE

LE RÉSEAU DES
INDÉPENDANTS
DE LA MUSIQUE

PAGE

RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE

PAGE

VIE
ASSOCIATIVE

PAGE

DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL

PAGE

DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL

PAGE

DÉVELOPPEMENT
ARTISTIQUE

PAGE

CO-CONSTRUCTION
DES POLITIQUES
PUBLIQUES

INTRO

LA NAISSANCE DU RÉSEAU

La loi du 16 janvier 2015, relative à la « délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral » a opéré la fusion des Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette profonde mutation s'inscrit dans un corpus législatif à l'origine d'un bouleversement inédit du contexte territorial et politique de l'écosystème des musiques actuelles (Lois MAPTAM, NOTRe et LCAP).

Ce contexte fut pour les acteurs de musiques actuelles de Nouvelle-Aquitaine l'occasion d'un renouveau. En choisissant dès 2015 la voie de la coopération et de l'innovation sociale, ils ont su créer les conditions du dialogue avec leurs partenaires et faire naître ainsi, grâce au soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, une ambition inédite : le Réseau des Indépendants de la Musique.

Juste avant la fusion, les trois réseaux constitués représentaient 99 adhérents et 15 salariés. Leurs principales activités étaient assez similaires, en cohérence avec celles d'un réseau professionnel (représentation, mise en réseau, animation territoriale, prospective, ...), auxquelles s'ajoutaient des expertises spécifiques développées au gré des priorités énoncées par leurs adhérents :

- le RAMA, créé en 1997, dont la mission était d'accompagner la structuration et le développement des musiques actuelles en Aquitaine s'était spécialisé dans les champs du développement économique, du développement durable et du Service Civique,

- le PRMA, créé en 2006, avait pour objet d'accompagner le développement des musiques actuelles en Poitou-Charentes et se positionnait notamment sur l'animation de réseau et l'intelligence économique,

- la FEPPIA, créée en 2007, avait pour objectif la structuration de la filière disque en Aquitaine et développait une expertise sur la musique enregistrée, la distribution et le numérique.

Par ailleurs, un vingtaine d'acteurs de musiques actuelles du Limousin, non fédérés, avaient une pratique et une habitude de travail en commun sur leur territoire dans le sens de l'intérêt général, de la diversité des initiatives et du développement des musiques actuelles.

Ce sont ces héritages, cumulés et repensés dans une démarche globale qui font aujourd'hui la richesse et la pertinence du RIM.

CHRONOLOGIE DU PROJET RIM

Janvier 2015 – juillet 2015 : *premières réflexions*

Conscients de l'impact majeur qu'allait engendrer la fusion des Régions au 1er janvier 2016, les acteurs de musiques actuelles d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes ont décidé d'impulser très tôt les premières réflexions sur la convergence de leurs réseaux professionnels.

Cette capacité à anticiper et à assumer le temps long d'une telle démarche collective est sans doute une des principales raisons de la création du RIM dans un contexte apaisé et dynamique, deux ans plus tard, en janvier 2017.

Septembre 2015 – juillet 2016 : *mission d'accompagnement*

L'autre ingrédient du succès est sans conteste le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Centre National des Variétés qui, dès 2015 dans le cadre de l'expérimentation du Contrat de Filière, ont financé une mission d'accompagnement des acteurs sur le modèle économique, le modèle de gouvernance, le modèle de ressources humaines et le projet d'activités du futur réseau, actant de ce fait le principe d'une «fusion-crédation» à l'issue de la période en juillet 2016 (E2S Conseil et Audencia). Trois séminaires de travail ont ainsi été organisés, ainsi que des réunions avec les gouvernances des réseaux et une série de plusieurs entretiens individuels des salariés.

• Septembre 2016 – janvier 2017 : *comité de fusion*

Dès septembre 2016, c'est un Comité de fusion réunissant trois représentants de chacun des quatre réseaux en présence qui a pris le relais pour, cette fois, réaliser formellement la création du RIM. Ses missions, accompagnées par un cabinet d'avocat et un expert-comptable, ont consisté à rédiger les statuts du RIM et le traité de fusion des réseaux, à construire un premier projet d'activité et une préconisation d'organigramme, à négocier le premier budget prévisionnel du RIM, à rencontrer tous les adhérents et partenaires publics des réseaux et à assumer toute la charge administra-

tive afférente à une fusion, jusqu'à l'organisation de l'Assemblée générale constitutive du RIM le 19 janvier 2017.

En trois mois, le Comité de fusion et les salariés ont organisé près d'une quarantaine de réunions. Un travail gigantesque qui n'aurait pu se faire sans l'implication des gouvernances et des équipes des réseaux, ni sans le choix assumé d'une prise de risque : se faire collectivement confiance pour dépasser les craintes éventuelles, les résistances au changement naturelles, pour choisir l'intérêt général des musiques actuelles et des territoires.

• Février 2017 – octobre 2017 : *phase de transition*

La naissance administrative du RIM ne fut en réalité qu'un point de départ de la fusion des réseaux. Nous mesurons aujourd'hui à quel point cette étape de transition fut dense et nécessaire (démarches administratives liées à la fusion, gestion des ressources humaines, gouvernance et pilotage du projet, refonte du projet associatif, mise en œuvre du Contrat de Filière, ...).

L'assemblée générale constitutive du RIM ne fut donc en aucun cas l'aboutissement d'un processus, mais bien plus son préambule. C'est un immense chantier que nous y avons ouvert et qui suppose encore aujourd'hui la mobilisation de tous, salariés comme gouvernance.

• Novembre 2017 – décembre 2019 : *phase de déploiement*

Avec ce premier rapport d'activité du RIM pour l'année 2017, nous entrons dans une nouvelle phase : le déploiement progressif des actions du RIM sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Deux ans de préfiguration depuis janvier 2015, puis trois ans de déploiement jusqu'en décembre 2019. Il nous faudra sans doute cinq ans pour que le RIM trouve son équilibre de fonctionnement. Un temps qui pourrait sembler long s'il n'était rapporté à l'ampleur des enjeux et des défis qui attendent les acteurs de musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine.

ACTIVITÉS



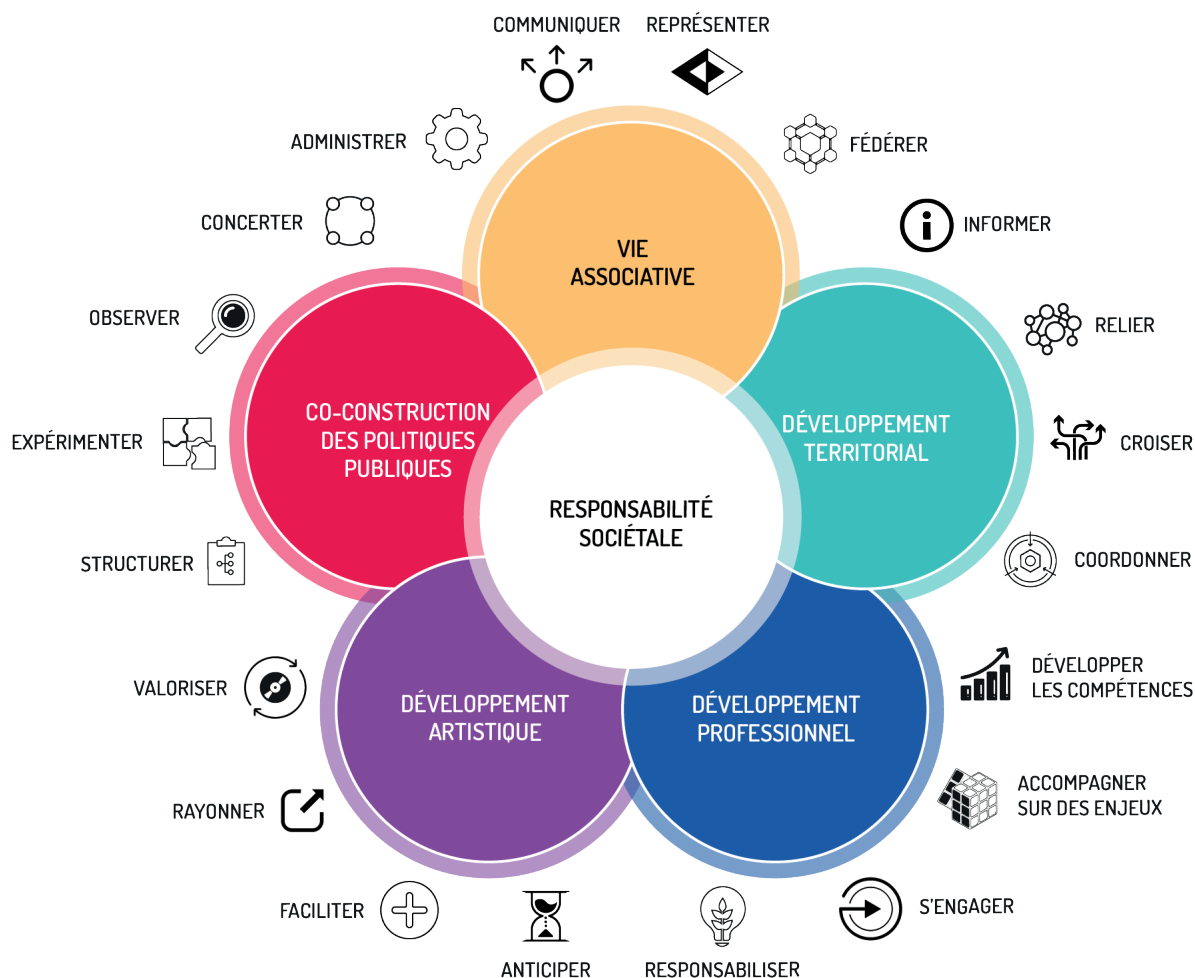
GOVERNANCE

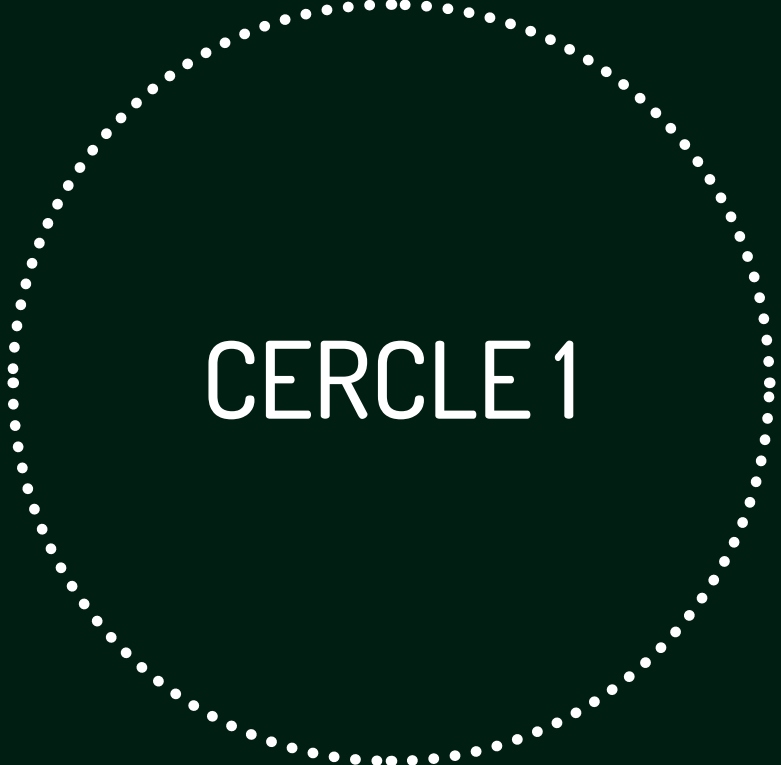
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU PROJET RIM

Au regard de la complexité du projet du RIM, il était indispensable de trouver une solution adaptée pour le pilotage du projet associatif, confronté durablement à de nombreux enjeux :

- un grand nombre d'adhérents, répartis sur 12 départements et représentant plus d'une vingtaine de métiers différents,
- un conseil d'administration équivalent aux assemblées générales des anciens réseaux,
- un projet ambitieux, dense et diversifié regroupant plus d'une trentaine de thématiques,
- une équipe rajeunie, élargie de 30 % et renouvelée à 50 %,
- 3 typologies de fonctions (supports, spécialisées, territoriales),
- 3 sites de travail éloignés en moyenne de 200 km,
- 5 territoires de proximité et de nombreuses parties prenantes.

Pour cela, nous nous sommes inspirés de l'holocratie pour concevoir et mettre en œuvre une méthode de pilotage et de gouvernance interne cohérente avec les principes associatifs et les ambitions du projet. L'holocratie est un «système d'organisation de la gouvernance, fondé sur la mise en œuvre formalisée de l'intelligence collective. Opérationnellement, elle permet de disséminer les mécanismes de prise de décision au travers d'une organisation fractale d'équipes auto-organisées. Elle se distingue donc nettement des modèles pyramidaux». Elle met en place des entités autonomes et indépendantes, mais qui sont reliées à une entité supérieure dont elles font partie.





CERCLE 1

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

RÉFÉRENTE
MALIKA VIGNON

ADHÉRENT RÉFÉRENT
DAMIEN MORISOT

Le Cercle RSO porte et garantit un regard éthique et bienveillant sur l'ensemble du projet associatif du RIM. Il sensibilise individuellement et collectivement l'équipe et la gouvernance aux questions de Responsabilité Sociétale et de Développement Durable. Il accompagne les adhérents dans leurs pratiques. Il développe les partenariats dans une démarche responsable.

- *Organiser des temps de travail partagés avec les différentes parties prenantes,*
- *proposer des journées de sensibilisation aux adhérents du réseau sur des thèmes précis,*
- *produire et soumettre des questionnaires pour évaluer les besoins et enjeux des acteurs musiques actuelles.*

- COMITÉ D'ÉTHIQUE
- OBSERVATION ET ÉVALUATION
- COOPÉRATIONS ET TRANSVERSALITÉ
- DROITS CULTURELS

● COMITÉ D'ÉTHIQUE

Référente : Malika Vignon

Adhérent référent : Damien Morisot

Le Comité d'éthique interroge et émet des avis sur les enjeux et les moyens de réalisation d'une meilleure transparence, recevabilité, comportement éthique, reconnaissance des parties prenantes, respect du principe d'égalité, prise en compte des normes internationales de comportement, respect des droits de l'Homme.

- Désigner et inviter les membres du Comité d'éthique,
- organiser un comité de pilotage annuel pour fixer les modalités d'organisation et les livrables attendus,
- hiérarchiser les sujets abordés par le Comité d'éthique.

● OBSERVATION ET ÉVALUATION

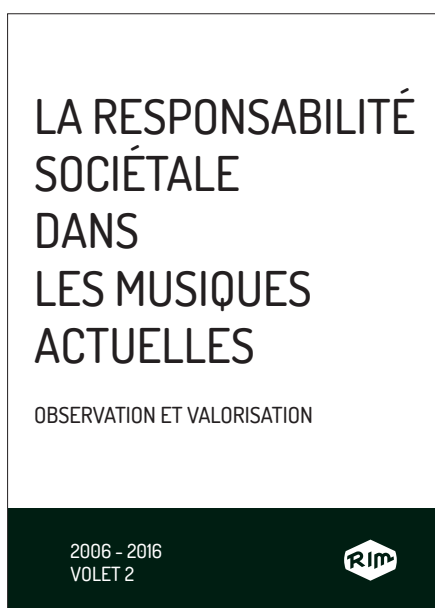
Référents : Ugo Cazalets, Malika Vignon

Adhérent référent : Matthieu Perrein

L'observation et l'évaluation doivent permettre au réseau d'assurer la transparence et la redevabilité de son projet associatif, tout en accompagnant les adhérents et les partenaires sur ces thématiques. En construisant une méthode et des indicateurs spécifiques aux musiques actuelles, le RIM doit également pouvoir rendre compte des actions individuelles et des enjeux plus globaux du secteur.

- Valoriser la publication VOP 2 et produire la VOP 3 sur les pratiques responsables du réseau,
- produire un questionnaire relatif aux questions RSO pour récolter des données actuelles et propres au nouveau réseau,
- inscrire dans la durée la coopération entre le réseau et les partenaires autour d'actions d'observation sur l'entrepreneuriat, le développement durable et la RSO,
- prendre en main l'outil GIMIC, développé par la Fedelima, principalement pour tenter de simplifier l'approche d'évaluation des SMAC ainsi que pour publier les futures enquêtes de conjoncture,
- initier la production d'indicateurs et tester leur pertinence avec une première version d'enquête de conjoncture, afin de marquer une première année repère dans cette stratégie d'évaluation.

COUVERTURE DU DOSSIER
«VOP» - VOLET 2
RIM - OCTOBRE 2018



• COOPÉRATIONS ET TRANSVERSALITÉ

Référentes : Sarah Bambou, Malika Vignon

Adhérent référent : [à déterminer]

La coopération et la transversalité sont les deux conditions pour inscrire les actions du réseau dans la durée. Le RIM propose ainsi des temps et des espaces de travail partagés. Il porte une attention particulière à l'accompagnement de ses adhérents et de leurs équipes et au renforcement des coopérations.

- Réfléchir à un outil mutualisé à destination des acteurs musiques actuelles, dans une logique d'accompagnement à la RSO, aux droits culturels et à l'ESS, qui regrouperait les textes de référence et lois en vigueur, les ressources disponibles et les fiches pratiques sur ces questions, les appels à projets, les contacts des acteurs mobilisables et le répertoire des bonnes pratiques déjà existantes sur ces sujets,
- mettre en place et développer des conventions partenariales,
- participer à des groupes de travail et des réunions de réseaux sur des chantiers thématiques RSO, droits culturels et ESS,
- organiser ou co-organiser des rencontres interprofessionnelles.

• DROITS CULTURELS

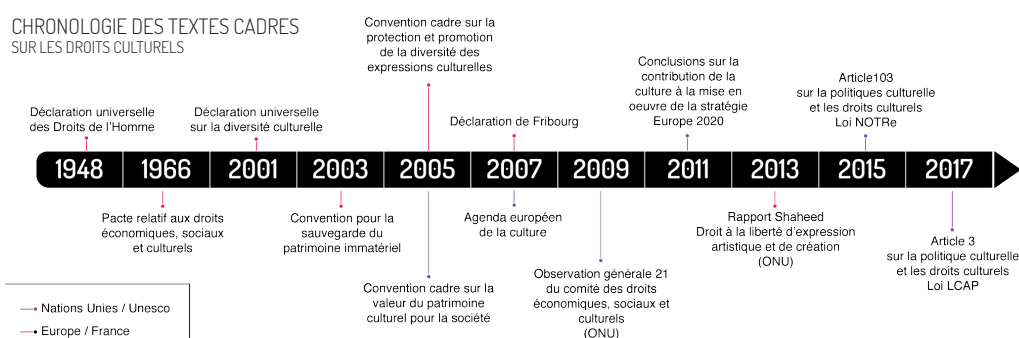
Référentes : Marine Costecalde, Malika Vignon

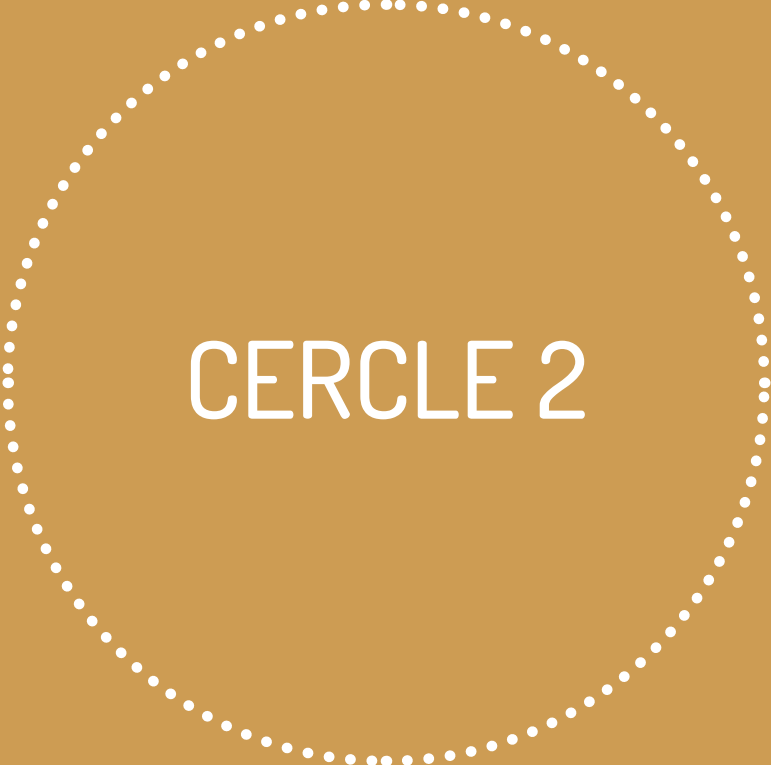
Adhérents référents : Christian Josué, Ricet Gallet

La question des Droits culturels s'est peu à peu imposée comme une évidence, en cohérence avec les enjeux éthiques des musiques actuelles et avec leurs démarches de Développement Durable. Elle est inscrite dans les statuts du RIM comme l'un des objectifs centraux du réseau, qui s'engage à accompagner et renforcer les projets portés par ses adhérents et ses partenaires.

- Evaluer et poser les perspectives du groupe de travail de la Région Nouvelle-Aquitaine : poursuivre la collaboration avec la Région et modéliser une méthode de travail sur les droits culturels à partir de celle expérimentée avec elle,
- développer les coopérations, identifier la filière musiques actuelles comme acteur de développement des droits culturels (participation à groupes de travail, colloques, rencontre intervenants),
- sensibiliser les volontaires en service civique aux droits culturels,
- créer des supports pédagogiques et un espace ressource sur les droits culturels (cf espace adhérents): sensibiliser, mettre la ressource à disposition,
- définir une méthode et mobiliser les adhérents sur le sujet (groupe de travail ou autre outil) : entamer une dynamique de travail autour des droits culturels avec les adhérents volontaires,
- former/sensibiliser l'équipe salariée RIM (sur le modèle RSO par exemple) : permettre à chaque salarié d'explicitier les droits culturels en lien avec la / les thématique(s) dont il est en charge,
- consolider les liens salarié(s) / référent(s) CA : stabiliser la méthode de travail et de prise de décision,
- rechercher des financements dédiés à la thématique droits culturels : développer et pérenniser la thématique,
- entamer un travail de repérage des initiatives des adhérents et partenaires en lien avec les droits culturels :
 - développer les coopérations, valoriser les actions des adhérents, favoriser le dialogue,
 - sous la responsabilité des référents de thématique : étudier l'opportunité d'un travail sur la déclinaison de la norme ISO 26 000 - contribuer à apporter un regard spécifique sur la question des droits culturels,
- participer à la création et à l'animation du comité d'éthique du RIM en apportant les éléments liés aux droits culturels.

CHRONOLOGIE DES TEXTES CADRES SUR LES DROITS CULTURELS





CERCLE 2

VIE
ASSOCIATIVE

RÉFÉRENTE

ISABELLE BOUSQUET

ADHÉRENT RÉFÉRENT

OLIVIER PETERS

Continuer de faire du RIM un réseau d'expertise et d'innovation au service des territoires et des acteurs de la filière est un enjeu permanent. Néanmoins, 2019 clôturera 3 années d'expérimentation d'un modèle holocratique de gouvernance dont la gestion des ressources humaines, administrative et les outils de valorisation de ses adhérents sont au cœur de la réalisation.

En 2019 il s'agira notamment de :

- *évaluer le modèle de gouvernance associative (statuts, RI) et sa déclinaison holocratique opérationnelle,*
- *améliorer les process administratifs et de la vie associative : intégration nouveaux adhérents, kit adhérents, outils administratifs et RH,*
- *favoriser l'interconnaissance entre adhérents : nouveaux outils, base de données, espace adhérents,*
- *favoriser le dialogue social au sein de l'équipe et avec la gouvernance : temps d'échange et d'interconnaissance,*
- *améliorer les conditions de travail : nouveaux outils RH, recherche de locaux, plan de formation adapté...*
- *évaluer, améliorer et concevoir des nouveaux supports de communication,*
- *impulser des dynamiques collectives : groupes de travail,*
- *consolider le modèle budgétaire et rechercher de nouvelles sources de financements.*

• GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

• RESSOURCES HUMAINES

• ADMINISTRATION

• COMMUNICATION

• SYSTÈME INFORMATIQUE



○ GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

Référente : Léa Gilbert

Adhérents référents : Daniel Rodriguez, Hélène Nailler

L'objectif est de réfléchir aux meilleures manières d'impliquer les adhérents dans la vie associative du RIM, de se questionner sur les processus de concertation et de prise de décision, et de mettre en place les moyens nécessaires pour faire vivre le projet associatif commun.

En 2019, nous souhaitons notamment :

- développer une base de données solide, qualifiée (toutes les infos adhérents) collaborative (adhérents et équipe) et partagée (informations à disposition de l'équipe et des adhérents),
- développer des outils numériques pour permettre l'interconnaissance et les échanges entre adhérents : annuaire, petites annonces, articles, besoins et compétences...
- évaluer l'efficacité des outils de transmission des infos ascendantes ou descendantes au sein du réseau : lettre d'infos adhérent, espace adhérent, Basecamp...
- évaluer la fluidité des process liés aux demandes d'adhésion et à l'intégration des nouveaux adhérents,
- évaluer la prise en main de l'espace adhérent par les adhérents et l'équipe, et y apporter des modifications pour généraliser son utilisation,
- clarifier tous les éléments à connaître par les adhérents du RIM dans un kit adhérent : engagements réciproques, axes de travail, thématiques traitées, groupes de travail, temps forts...
- préparer le renouvellement de la gouvernance : évaluation et refonte statutaire et du règlement intérieur, élections des membres élus au C.A...

○ RESSOURCES HUMAINES

Référents : Isabelle Bousquet, Florent Teulé

Adhérents référents : Eric Roux, Gaëtan Brochard, Philippe Couderc, Damien Morisot

L'organigramme du RIM est à l'image de l'organisation de sa gouvernance : une articulation étroite entre spécialisation et proximité. La cohésion d'équipe de ses 18 salariés, l'amélioration du dialogue social et de son lien à la gouvernance, ainsi que la consolidation et le renforcement des compétences feront partie des enjeux majeurs de l'année 2019. Poursuivre une gestion des ressources humaines responsable en améliorant les process, les outils et la sécurisation des postes par de nouvelles sources de financement sont au cœur des missions opérationnelles de cette année 2019.

Nous devons notamment :

- concevoir et mettre en œuvre le plan de formation des salariés : informatique libre, RSO....
- organiser les entretiens annuels d'évaluation et professionnels,
- anticiper les temporalités et les rythmes de travail (temps forts, échéances....),
- prévoir des temps d'échanges entre la gouvernance et l'équipe salariée,
- améliorer le process des outils RH de temps de travail,
- mettre en place un processus de dialogue social pour négocier le contenu d'un accord d'entreprise,
- articuler le rôle des délégués du personnel (titulaire et suppléant) avec la direction et l'administration et la gouvernance (C.A, bureau) et favoriser leurs relations et leurs disponibilités aux salariés,
- finaliser l'intégration de la nouvelle salariée sur le poste de chargé de mission «parcours de formation service civique»,
- travailler à la bonne transition entre les 2 groupes de service civique du RIM,
- recherche de financements complémentaires pour sécuriser les temps partiels, la politique RH et la capacité de mobilité de l'équipe,
- recherche de partenariats opérationnels : transport, hébergement, réception...

Référentes : Isabelle Bousquet, Anne Lecourt Le-Both

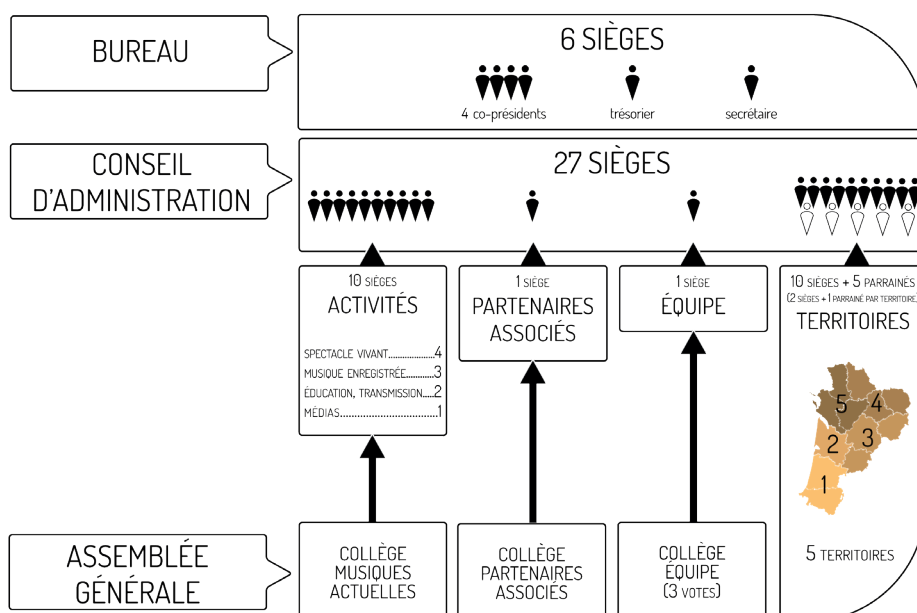
Adhérent référent : [à déterminer]

La création du RIM en janvier 2017 a nécessité la refonte de la gestion et des méthodes de travail utilisées auparavant. Il s'agit de trouver un équilibre entre les obligations administratives et la réalité des besoins de son équipe salariée pour mener à bien leurs missions, tout en tenant compte des réalités des adhérents (temporalités différentes, niveaux de développement économique et administratif...), le tout dans le respect d'une structure administrative opérationnelle durable et socialement responsable.

En 2019, nous souhaitons notamment :

- évaluer le fonctionnement du binôme administratif : faire le bilan de ces deux premières années opérationnelles et ajuster les missions au besoin,
- évaluer les process administratifs : améliorer les process et les adapter,
- stabiliser la comptabilité analytique afin d'avoir un outil d'analyse pérenne des activités du RIM et de son fonctionnement,
- renforcer la mise à jour régulière du temps de travail des salariés pour mieux anticiper les disponibilités de chacun et organiser des temps en commun,
- améliorer la réactivité de la facturation et les relances des impayés,
- déployer les aides financières nécessaires aux actions et projets menés,
- réfléchir à la nécessité de nouveaux locaux et leur équipement matériel sur les différents sites,
- soutenir la mise en place organisationnelle du rôle des délégués du personnel dans l'organisation du RIM (temps de travail des élus, aide au fonctionnement matériel...),
- mise en œuvre d'un accord d'entreprise : créer les nouveaux outils ou process dédiés à la bonne application de l'accord d'entreprise,
- accompagner et être en soutien de l'équipe salarié dans l'élaboration de leur budget prévisionnel d'action : soutenir l'équipe dans l'élaboration des budgets prévisionnels opérationnels et les bilans d'actions,
- élaborer et suivre le budget général du RIM en lien avec la gouvernance : rendre compte et dialoguer régulièrement avec la gouvernance sur la situation budgétaire du RIM et l'impact économique de ses choix,
- construire les budgets prévisionnels du RIM : traduire économiquement le projet général du RIM et les actions qui le composent,
- rechercher de nouvelles sources de financement : en fonction des besoins trouver des solutions financières pérennes ou ponctuelles,
- résoudre les problèmes de trésorerie : notamment en signant des conventions pluriannuelles d'objectif avec nos principaux partenaires,
- suivre les étapes de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données).

ARTICULATION DE LA GOUVERNANCE DU RIM



○ COMMUNICATION

Référents : Léa Gilbert, Jean-Baptiste Magne

Adhérents référents : Daniel Rodriguez, Rudy Lannou

Le rayonnement et le poids du RIM représentent une force pour les adhérents qui le composent. Affirmer et déployer son identité, légitimer son rôle en tant que réseau, porter la voix de ses adhérents, les valoriser et représenter la filière deviennent alors des missions essentielles à la réalisation du projet associatif du RIM.

- Évaluer l'efficacité des outils de communication existants et les faire évoluer en fonction des besoins : sites internet, news publiques, lettres d'infos adhérent, mails thématiques, espace adhérent, réseaux sociaux...
- créer, développer et promouvoir une plateforme de valorisation à destination de toutes les parties prenantes et du grand public,
- coordonner les volontaires en service civique en mission sur les sites de travail du RIM, pour la valorisation des initiatives des adhérents : articles, trames interviews, template photos, vidéos, etc.
- initier et animer un groupe de travail pour rendre l'identité du RIM plus créative et dynamique : punchline et/ou visuels à décliner sur nos différents supports, campagnes de sensibilisation...
- concevoir et diffuser des supports de communication,
- structurer et développer les partenariats radio pour la création et la diffusion des chroniques sur le RIM et ses adhérents,
- structurer une base de contacts et de données adhérents, solide et qualifiée et coordonner l'équipe autour de son utilisation et sa mise à jour.

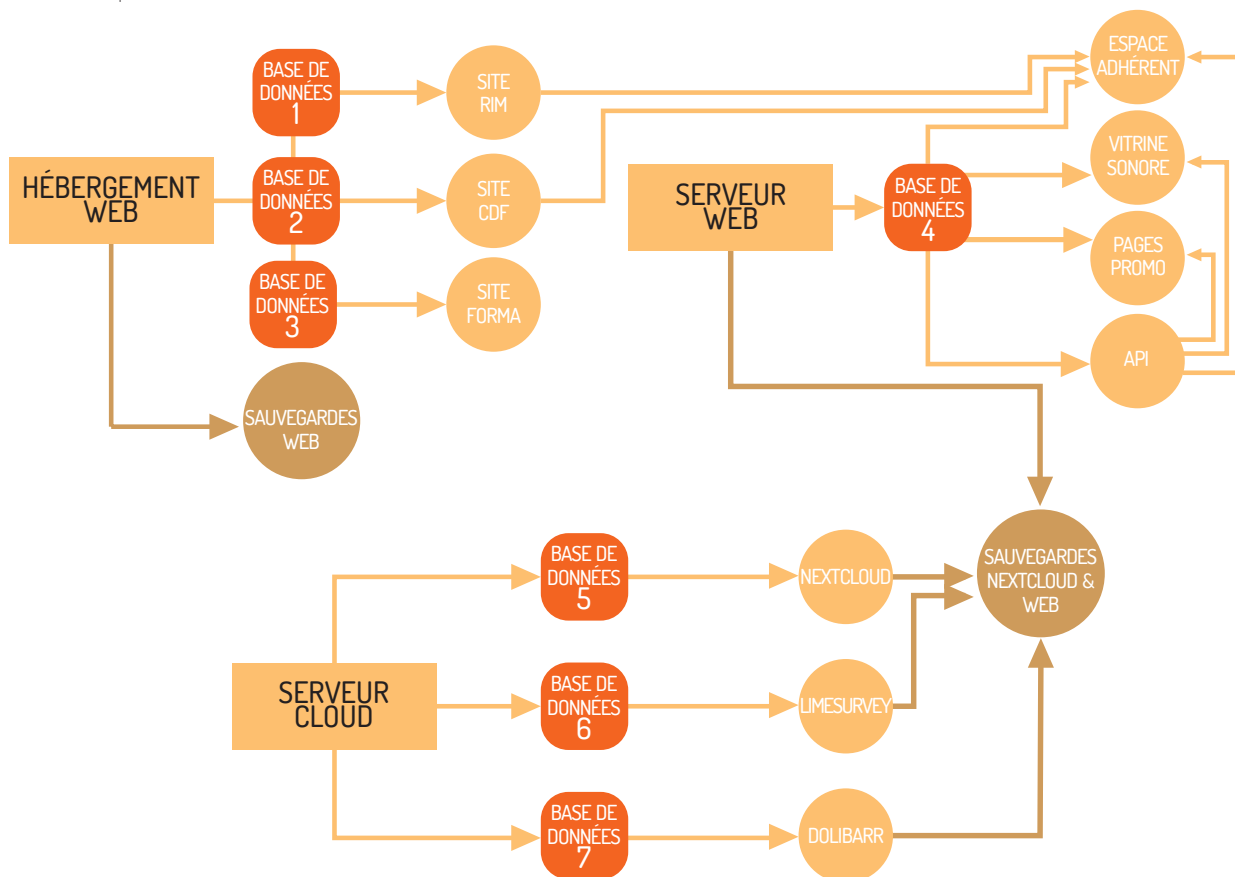
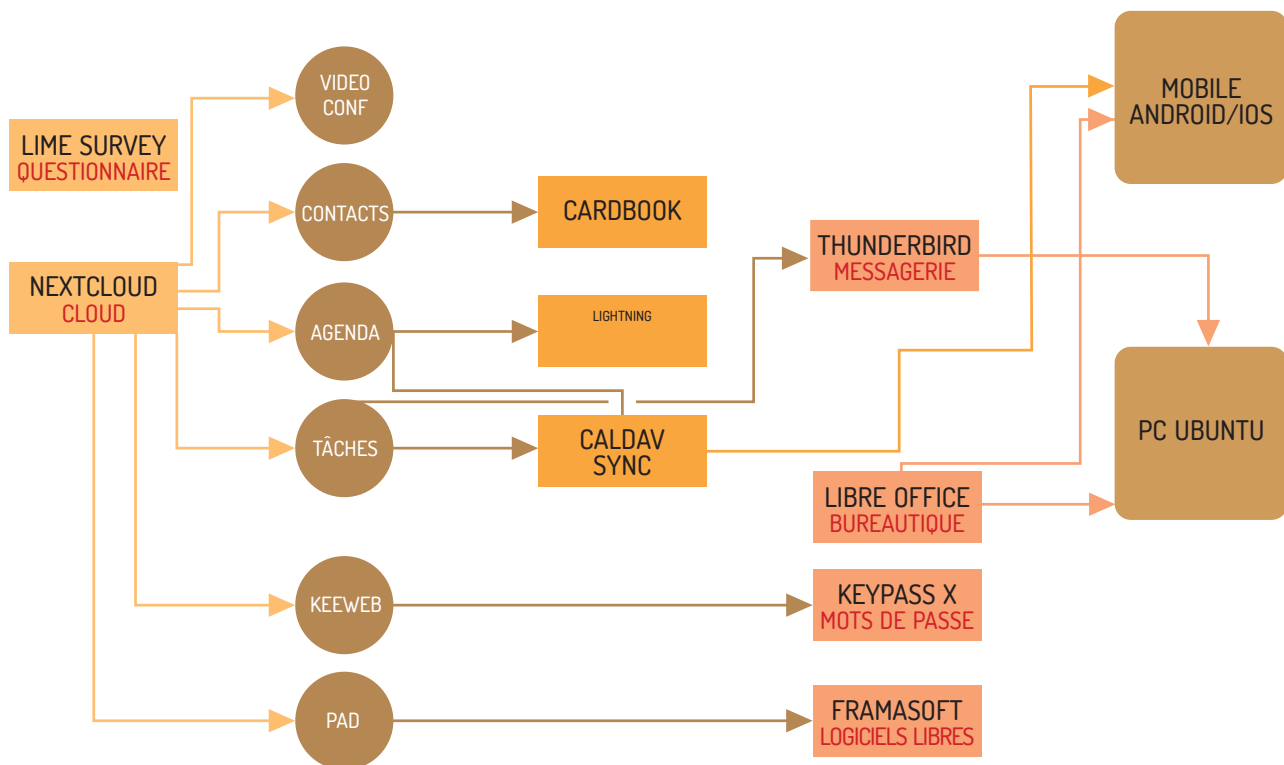
○ SYSTÈME INFORMATIQUE

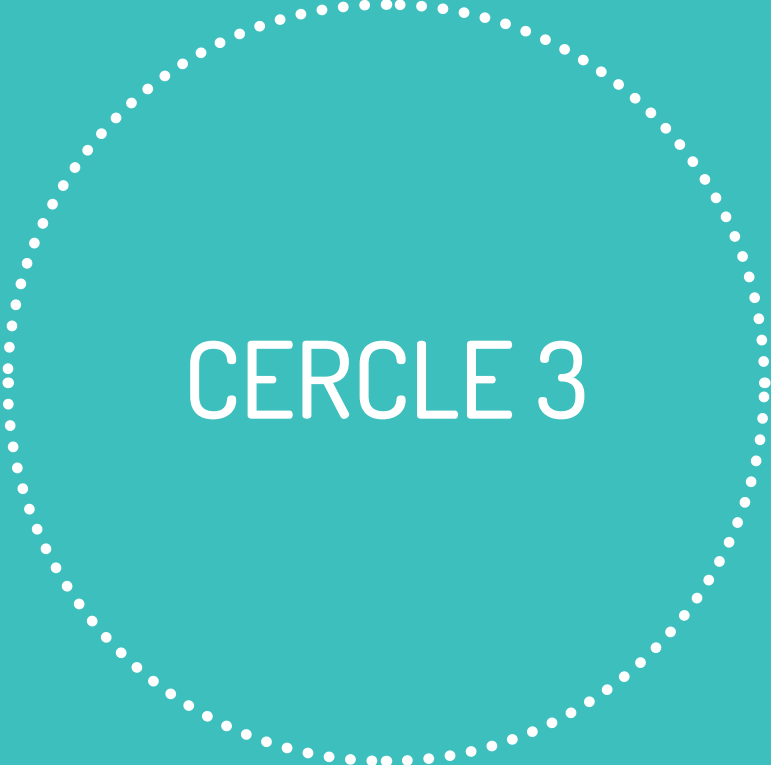
Référente : Sooyoung Lee-Pajot

Adhérente référente : Éléonore Dubois

Continuer à assurer le fonctionnement général du système informatique tout en intégrant des environnements pour les projets à venir dans l'infrastructure informatique du RIM et travailler sur des pistes d'optimisation sur nos applications en production.

- Concevoir des environnements pour les applications/modules à venir (espace adhérent v2, module service civique, musiquena.org et Dolibarr etc.),
- installer, configurer, dépanner un parc informatique,
- assurer une veille et actualiser en permanence ses connaissances compte-tenu de l'évolution très rapide des technologies.





CERCLE 3

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

RÉFÉRENT
NICOLAS ANTOINE

ADHÉRENTS RÉFÉRENTS
GUY GARCIA
PAULINE GOBBINI

La gouvernance du RIM, comme ses ressources humaines, s'appuie sur un dialogue permanent entre des fonctions spécialisées et des fonctions territoriales. Ces dernières sont équitablement réparties sur le territoire régional via 5 territoires de proximité. Chacun de ces territoires est ainsi, au minimum, doté d'un délégué territorial et de deux élus territoriaux, en lien avec le reste de l'équipe salariée. Ils traduisent par leurs actions les objectifs de développement territorial du RIM :

- veiller à la capacité d'inclusion au sein du RIM d'acteurs de toutes tailles, localisations et typologies d'activité, avec une attention soutenue envers les nouveaux adhérents,*
- renforcer le cercle en tant qu'espace de capitalisation et d'échange d'expérience entre territoires (bonnes pratiques, erreurs à éviter, mutualisations possibles, partenariats à initier, transfert de savoir-faire...),*
- poursuivre le déploiement progressif des actions du RIM sur l'ensemble du territoire en particulier la circulation des œuvres et des artistes, la coordination du service civique et les actions collectives autour de la ressource (FORMA),*
- stabiliser la composition du cercle et sa méthodologie de travail,*
- formaliser et éprouver son articulation avec les autres cercles de travail.*

• RESSOURCE

• TERRITOIRE 1

• TERRITOIRE 2

• TERRITOIRE 3

• TERRITOIRE 4

• TERRITOIRE 5

RESSOURCE

Référent : Benjamin Suhard

Adhérents référents : Jeremy Galliot, Franck Cabandé

L'objectif prioritaire de l'année 2019 consistera à relancer et animer la réflexion sur une approche collective de l'accompagnement de projets et de la ressource sur le territoire régional, tant sur le plan de la stratégie opérationnelle que de la valorisation collective des actions. FORMA, en tant qu'évènement public itinérant fédérant des acteurs issus de toute la région autour de l'accompagnement de projets et de la ressource, doit notamment constituer un outil de valorisation de ces initiatives auprès de l'ensemble des partenaires publics et opérationnels.

Pour l'année 2019, les objectifs prioritaires sont les suivants :

- mettre en place un groupe de travail ouvert pour établir une stratégie concertée de coopération, de mutualisation et de communication autour de la thématique vers les partenaires publics et opérationnels,
- réaliser une nouvelle édition de FORMA,
- reconnecter avec les initiatives portées ou soutenues par les autres réseaux régionaux de musiques actuelles.

AFFICHE FORMA #3 (2018)

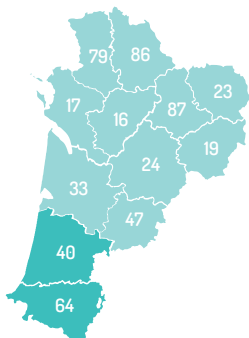


TERRITOIRE 1

Référent : Ugo Cazalets

Adhérents référents : Stéphane Gréco, Laurent Moulédous

Après deux années de construction du projet (tant du RIM dans son ensemble que sur le T1), l'année 2019 doit permettre de mettre en œuvre une stratégie de développement propre à ce territoire. Ainsi, tout en s'appuyant sur les éléments transversaux du projet du RIM et en particulier le développement durable, économique et professionnel, nous souhaitons impulser la stratégie territoriale au travers de ces actions :



- affiner la connaissance des besoins et enjeux des adhérents, en proposant au minimum un rendez-vous physique avec chacun d'eux ainsi qu'un suivi régulier à distance (mail, téléphone, veille),
- produire un état des lieux des projets transfrontaliers et leur contexte juridique et culturel, afin de mesurer les opportunités de stratégie collective concernant cette thématique,
- organiser une ou plusieurs « journée(s) ressource », en lien avec les salariés référents (ressource et concertation) sur des sujets précis répondant aux besoins des adhérents (présentation de dispositifs, sensibilisation sur une thématique, ...),
- favoriser l'interconnaissance et la montée en compétences des adhérents, au travers de l'organisation d'ateliers collectif pouvant mobiliser différentes ressources (adhérents, autres parties prenantes du territoire ou non),
- étudier l'opportunité d'approfondir une autre thématique stratégique, en fonction des spécificités des adhérents, de leur besoins ou d'éléments conjoncturels,
- identifier les points d'amélioration du réseau de distribution (nouveaux points de vente, coopérations avec les adhérents), en lien avec la fonction spécialisée.

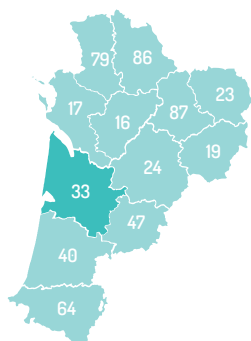
○ TERRITOIRE 2

Référente : Madeline Rey

Adhérents référents : Rudy Lannou, Matthieu Perrein, Pauline Gobbini

Après une première année d'état des lieux, l'année 2019 prévoit le déploiement d'une animation territoriale propre au territoire. Fondé à la fois sur des enjeux de proximité et de développement local durable, le territoire T2 s'inscrit comme une « courroie de transmission » permettant l'articulation entre ses grands objectifs stratégiques (interconnaissance, co-construction des politiques publiques, l'appréhension des parties prenantes) et les projets transversaux du RIM.

Pour permettre la mise en œuvre opérationnelle de ces grands objectifs, la déclinaison des actions principales pour l'année 2019 est :



- établir et appliquer une stratégie territoriale concertée : faire un diagnostic des besoins, compétences et pratiques sur le territoire - proposer un programme territorial adapté,
- renforcer l'interconnaissance entre les adhérents : dans le cadre de rencontres territoriales fondées sur la solidarité, la bienveillance, la confiance et l'écoute,
- concevoir et structurer des relations partenariales à divers échelons,
- veiller à une meilleure inclusion de la musique enregistrée dans les dynamiques du réseau, en articulation avec les salariés du RIM,
- permettre le transfert de savoir-faire entre les différents secteurs en encourageant les interventions durant les rencontres territoriales (focus/ateliers, sur une compétence et/ou spécificité, dispensés par les adhérents),
- mobiliser les adhérents sur des sujets/projets communs en articulation avec les fonctions spécialisées du RIM (ex : musique enregistrée, développement économique...),
- identifier les points d'amélioration du réseau de distribution (nouveaux points de vente, coopérations avec les adhérents), en lien avec la fonction spécialisée,
- expérimenter de nouvelles méthodes d'animation.

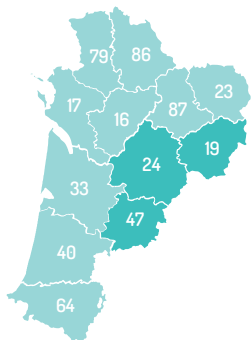
○ TERRITOIRE 3

Référent : Rémi Chastenot

Adhérents référents : Guy Garcia, Thomas Desmaison, Christophe Carmeille

La compréhension et la déclinaison opérationnelle des grands enjeux territoriaux spécifique au Territoire 3 sont un chantier au long court. Cette double mission suppose pour autant de pouvoir mobiliser l'ensemble des adhérents du territoire et leurs parties prenantes progressivement, en posant les principes d'interconnaissance et de transversalité comme incontournables.

Sur le territoire 3, en 2019, les objectifs prioritaires sont :



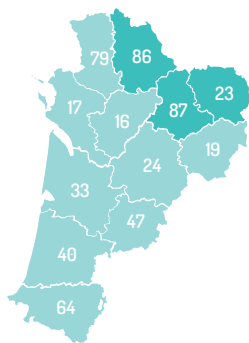
- affiner la connaissance des besoins et enjeux des adhérents en organisant un rendez-vous physique individuel annuel, des rencontres collectives, des espaces d'expérimentation, des moments d'interconnaissance conviviaux,
- construire une stratégie de montée en puissance financière sur le poste de délégué territorial en local, potentiellement sur l'angle d'attaque de la « ressource »,
- accompagner et développer la gestion de proximité des volontaires en service civique (signature de contrat, tutorat, partenariat entre des porteurs d'agrément,...),
- accueillir un ou plusieurs temps fort(s) du réseau sur le territoire : Assemblée Générale, Forma, etc,
- renégocier le partenariat avec la Ville de Périgueux pour la mise à disposition du bureau du site RIM de Périgueux,
- mettre à jour et capitaliser les informations tirées de la mission de veille du secteur et de ses acteurs : favoriser l'appropriation et l'utilisation de l'espace adhérents, participation au comité de suivi SMAC, capitalisation des informations sur l'espace adhérents, mise en place d'une revue de presse partageable,...

○ TERRITOIRE 4

Référent : Nicolas Antoine

Adhérents référents : Bertrand Mougeot, Pascal Gaméra, Judicaël Dacosta

Trois ans après la fusion administrative des régions, et deux ans après la création du RIM, il convient d'acter que cet historique influe aujourd'hui encore sur le quotidien des structures du T4 et leurs relations partenariales. En parallèle, l'interconnaissance et les échanges se sont développés notamment à la faveur des deux temps forts du réseau accueillis en 2018 sur le T4 (AG de printemps et FORMA). Dans ce contexte, la présence au quotidien du délégué territorial en lien avec les élus territoriaux vise, en 2019, à :



- compenser l'absence probable de temps fort régional par une présence physique régulière et le développement de temps de rencontre locaux (sensibilisation à une thématique, présentation d'un dispositif, mais aussi déjeuner convivial « sans ordre du jour »),
- veiller à ce que les structures du T4 poursuivent leur implication et participation active aux temps forts du réseau, même si ceux-ci se déroulent sur d'autres territoires,
- accompagner la mise en œuvre des actions du Solima Creuse, en particulier en terme d'appui méthodologique menant à la labellisation à un horizon proche d'une SMAC creusoise,
- s'assurer des conditions propices à une reprise de la dynamique de concertation initiée par la ville de Limoges, qui a fait l'objet d'un stand-by en 2018 malgré des Assises réussies fin 2017,
- mettre l'accent sur un déploiement pérenne de la coordination du service civique ainsi que du réseau de distribution, mais aussi à l'accès opérationnel aux thématiques faisant écho aux enjeux des adhérents (développement économique, droits culturels...).

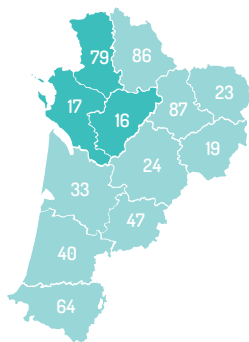
○ TERRITOIRE 5

Référent : Benjamin Suhard

Adhérents référents : Laurence Guinot, Gaëtan Brochard, Josette Renaud

La stratégie de développement du réseau et de ses adhérents sur le territoire 5 est un travail de fond. Après une première année d'état des lieux, en partie consacrée à la reprise de contact avec les adhérents et les partenaires institutionnels et opérationnels du territoire, le déploiement du projet du RIM doit être finalisé sur le territoire en 2019.

Tout en s'appuyant sur les grands axes du projet, nous identifions ces objectifs prioritaires :



- affiner la connaissance des besoins et enjeux des adhérents, en proposant au minimum un rendez-vous physique avec chacun d'eux ainsi qu'un suivi régulier à distance (mail, téléphone, veille),
- aller à la rencontre des acteurs isolés géographiquement (zones rurales de Charente, côte et îles de Charente-Maritime...) pour renforcer le maillage territorial du réseau et les possibilités de coopérations,
- organiser plusieurs « journée(s) ressource », en lien avec le(s) salarié(s) référent(s) sur des sujets répondant aux besoins des adhérents (présentation de dispositifs, sensibilisation sur une thématique, groupes de travail éphémères...),
- accompagner les initiatives de coopération et de mutualisation sur le territoire (Projet Hors Beat, projet de fusion-crédation d'une SCIC par deux structures adhérentes, projet de préfiguration d'une radio locale en Charente)
- participer au comité de suivi de la SMAC en cours de labellisation en Charente,
- articuler le déploiement des missions de service civique et continuer de sensibiliser/accompagner les adhérents à cette thématique sur le territoire, en lien avec la fonction spécialisée,
- étudier l'opportunité de développer une posture/méthodologie d'accompagnement des collectivités territoriales dans la définition de leurs projets de politiques publiques en faveur des musiques actuelles.

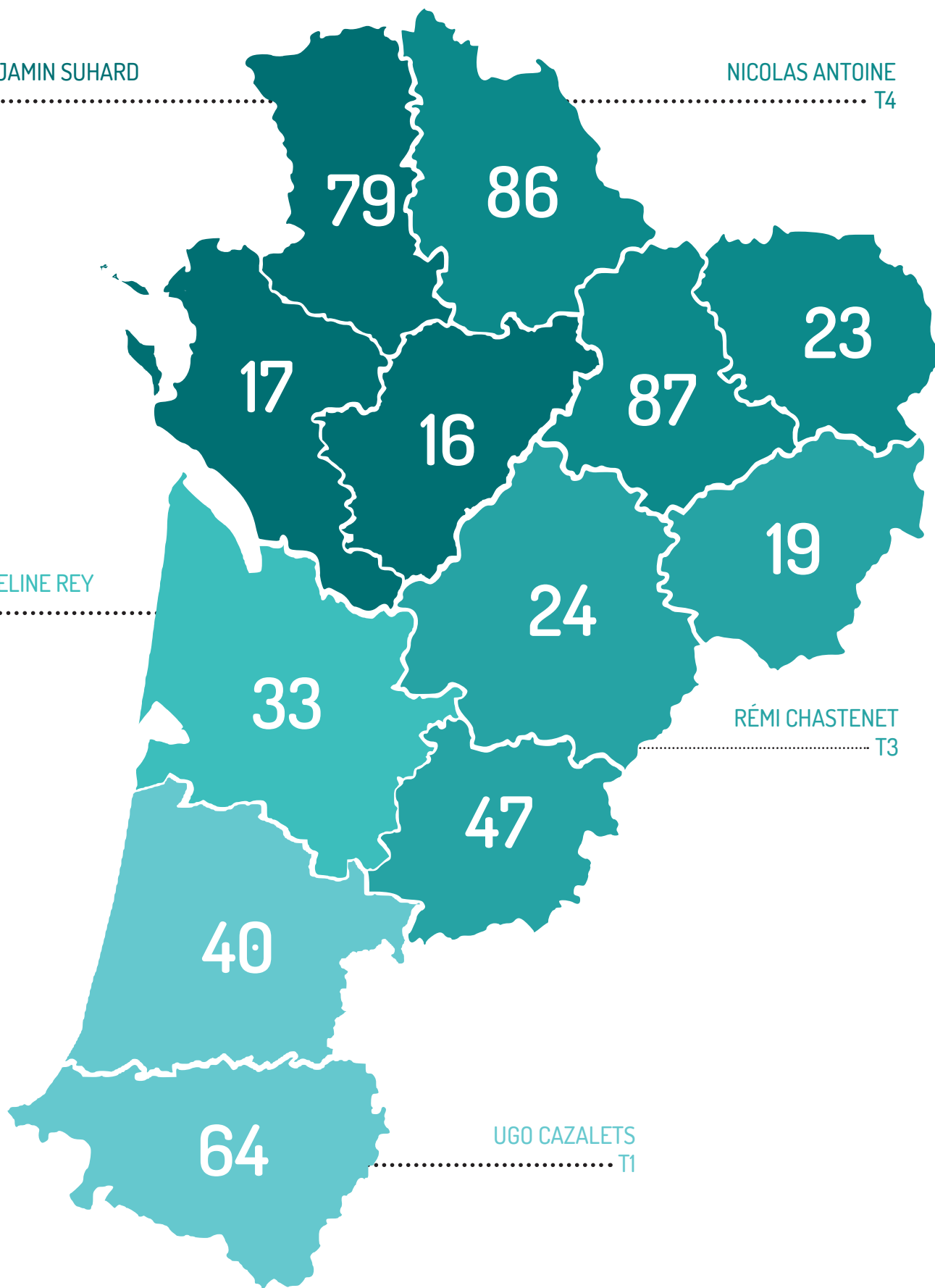
BENJAMIN SUHARD
T5

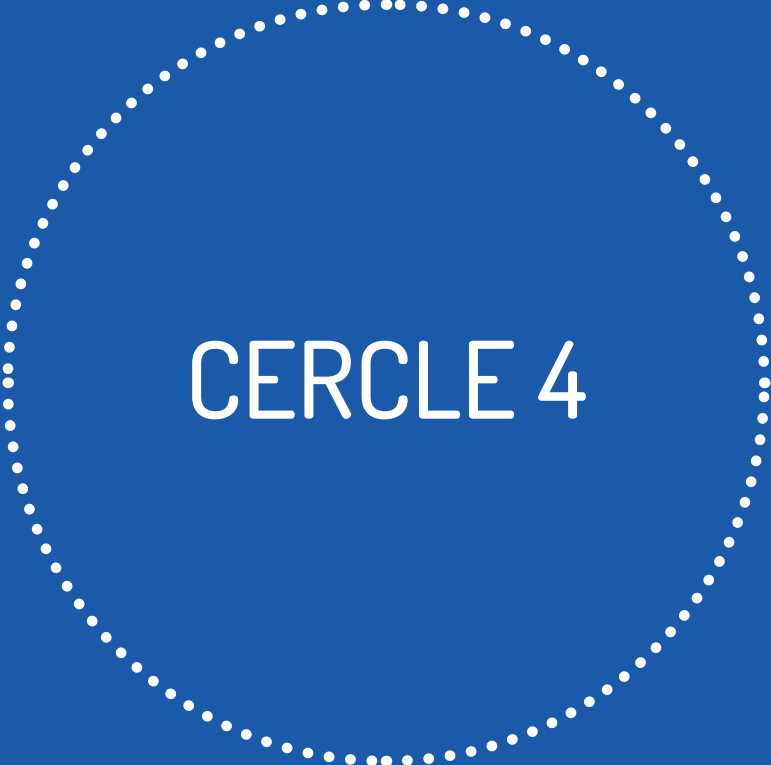
NICOLAS ANTOINE
T4

MADELINE REY
T2

RÉMI CHASTENET
T3

UGO CAZALET
T1





CERCLE 4

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

RÉFÉRENTE

ÉLÉONORE DUBOIS

ADHÉRENTS RÉFÉRENTS

LAURENCE GUINOT JEREMY GALLIOT

L'accompagnement au développement professionnel étant au cœur du projet associatif du RIM, il vient en support des territoires sur les problématiques des acteurs de musiques actuelles. Au service d'une filière aussi mouvante que diversifiée, les socles communs et structurels (développement économique et financier, pratiques et partenariats responsables, droits culturels) côtoient les espaces d'échange dédiés aux activités, fonctions ou métiers de chacun, dans une optique de convergence et de solidarité :

- *coordonner les moyens et méthodes permettant aux acteurs de s'engager dans les actions collectives : opportunité, finalité, calendrier et pilotage (désignation d'une ou plusieurs personnes à l'animation),*
- *réfléchir à la création de plusieurs parcours de professionnalisation : proposer différentes entrées selon le niveau de développement ou l'activité, avec toujours la possibilité d'être accompagné sur-mesure,*
- *mettre à disposition de tous la synthèse des réflexions : publier chaque compte-rendu de réunion ou groupe de travail et permettre l'inscription autonome aux infolettres du réseau,*
- *travailler au développement de passerelles avec les structures de l'Insertion par l'Activité Économique et les organismes de formation pour favoriser l'accueil d'étudiants en alternance au sein du réseau des adhérents,*
- *rendre davantage lisibles les états des lieux et évaluations, ainsi que la hiérarchisation concertée des actions et chantiers.*

• MUSIQUE ENREGISTRÉE

• FESTIVALS

• MÉDIAS

• DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

• ACTION CULTURELLE

• PRATIQUES & PARTENARIATS RESPONSABLES

• GESTION SONORE ET PRÉVENTION

• SERVICE CIVIQUE

• CHARGÉ-E-S DE COMMUNICATION

• NUMÉRIQUE



Référente : *Éléonore Dubois*

Adhérents référents : *Sean Bouchard, Matthieu Perrein*

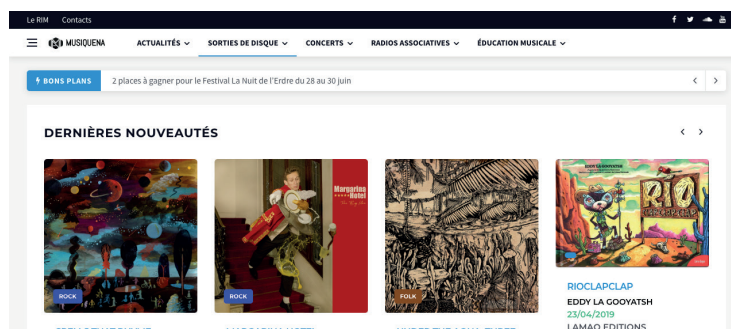
Dans un contexte où pluralité et création sont mis à mal, les labels indépendants valorisent l'expression d'artistes émergents et demeurent une alternative durable à la concentration excessive de l'industrie du divertissement. Reconnus comme les garants de la richesse musicale, les producteurs indépendants ont adopté une voie exigeante en accompagnant, en France et à l'export, des artistes et des esthétiques singulières. Au-delà de ces réalités souvent méconnues, leur modèle économique demeure fragile : le téléchargement, et le streaming est loin d'être suffisant, et rappellent que la survie d'un label dépend encore largement des ventes de CDs et vinyles.

- Adopter une communication orientée vers les labels et à destination de tous,
- établir un partenariat plus étroit avec nos partenaires privilégiés, sur la question du disque : la FÉLIN (convention) et l'IRMA,
- rester en médiation sur les rencontres entre adhérents pour travailler pour les idées reçues, a priori, le temps de la phase d'interconnaissance,
- croiser les enjeux des labels précédemment fédérés et des nouveaux arrivants pour dégager de nouvelles pistes d'accompagnement,
- renforcer les interconnexions entre les producteurs et les autres adhérents, autour du projet associatif et de potentielles coopérations.

VISUEL DE «LA COMPIL» DU RIM



MUSIQUENA.ORG



● MÉDIAS

Référent : Nicolas Antoine

Adhérent référent: Franck Cabandé

Même si le nombre d'adhérents concernés reste encore limité et centré à ce stade dans le champ radiophonique, l'état d'esprit de ces acteurs, à la fois coopératif et fourmillant d'idées, en fait un maillon incontournable et reconnu de l'écosystème des musiques actuelles. La poursuite d'une thématique médias au sein du RIM a ainsi pour objectif d'aider le développement durable des médias alternatifs au sein de l'écosystème des musiques actuelles. Cet accompagnement se traduira notamment par les actions suivantes :

- œuvrer auprès des partenaires institutionnels afin de parvenir à l'expérimentation d'un dispositif de « soutien aux radios de découverte musicale » dans le cadre potentiel du Fonds Créatif du Contrat de Filière,
- poursuivre la réflexion, voire expérimenter un process technique permettant une meilleure redistribution de la valeur (en lien avec d'autres régions plus avancées),
- inclure de nouveaux adhérents ou projets médias d'adhérents existants, aux échanges et coopérations liés à la thématique,
- avoir une attention particulière quant à la diversité d'activités et au maillage territorial des médias impliqués dans la thématique,
- capitaliser les bonnes pratiques coopératives spécifiques à ce champ d'activité (projets BIM, Top 40, ...),
- poursuivre et trouver des modalités pérennes pour les actions de valorisation croisée Médias / RIM (plateaux radios, chronique RIM multi-diffusée en région...).



● ACTION CULTURELLE

Référent : Ugo Cazalets

Adhérents référents : Éric Roux, David Fourier

L'année 2017 a permis de reposer les bases d'une stratégie du RIM en matière d'action culturelle, avec la création d'un groupe de travail. Cette dynamique a dû laisser place en fin d'année au lancement de la concertation sur l'action culturelle dans le cadre du Contrat de filière. Suite à cette concertation, un appel à projet « expérimentation en matière d'action culturelle » a été publié en 2018.

L'année 2019 doit permettre d'articuler ces deux démarches au travers de ces actions :

- capitaliser les éléments issus de la concertation menée entre 2017 et 2018 sur l'action culturelle,
- faire le bilan de l'expérimentation en matière d'action culturelle conduite au travers d'un appel à projets du Contrat de Filière en 2018 et accompagner la suite de la démarche (V2 de l'expérimentation et/ou mise en place d'un nouveau règlement d'intervention),
- envisager l'expérimentation d'une mesure de soutien à l'action culturelle avec une société civile (ADAMI, SACEM, ...),
- expérimenter une ou plusieurs actions de transfert de savoir-faire sur une thématique directement liée à l'action culturelle,
- étudier l'opportunité et les marges de manœuvre pour contribuer à la mise en place du « Pass Culture », notamment pour favoriser la dimension de médiation face aux propositions par un algorithme,
- repenser la gouvernance de la thématique entre le salarié et les élus référents, en instaurant un dialogue et une réflexion plus régulière et formalisée.

● GESTION SONORE & PRÉVENTION

Référent : Nicolas Antoine

Adhérent référent : Jérémy Galliot

La prévention des risques auditifs est à ce jour principalement portée par quatre adhérents du RIM (la Fédération Hiéro Limoges, La Nef, la Rockscool Barbey et Virus), ainsi que par le RIM lui-même, dans le cadre de l'héritage du PRMA. Des actions variées de sensibilisation et de prévention sont organisées (relais Agi-Son, spectacles pédagogiques...).

De nombreux échanges se sont mis en place en 2017 et 2018 avec l'appui du RIM pour tendre à une meilleure répartition des rôles et une harmonisation des pratiques, notamment sur le volet spectacles. En 2019, le soutien du RIM en la matière se traduira par le fait de :

- informer largement quant aux dispositions du décret d'application de la nouvelle réglementation, avec une attention particulière notamment sur les acteurs peu concernés par la précédente (festivals),
- sensibiliser les partenaires au niveau régional à une application sensée et progressive de la nouvelle réglementation,
- définir avec les acteurs concernés la méthodologie et le portage d'une étude qualitative régionale auprès du public des spectacles pédagogiques,
- poursuivre la promotion des actions et initiatives des adhérents en la matière, en interne (adhérents) et externe (filiale, partenaires, grand public),
- accompagner le déploiement d'outils et actions à l'échelle régionale (spectacles, expositions, outils pédagogiques...),
- poursuivre l'étude d'opportunité de mutualisation en matière de formation et/ou d'outils de prévention (achats groupés de protections auditives réutilisables, formation collectives des médiateurs et chargés d'action culturelle...).

AFFICHE DE LA CAMPAGNE «HEIN?» D'AGI-SON (2018)



● CHARGÉ·E·S DE COMMUNICATION

Référent : Nicolas Antoine

Adhérente référente : Julie Charron

Mise en stand-by en 2017 du fait de la fusion, la thématique a repris son activité au sein du réseau en 2018, notamment à travers l'organisation d'un grand temps fort « communication & relations publiques » dans le cadre de l'assemblée générale du RIM à Poitiers en mai. Cet événement a réuni une soixantaine de participants issus de toute la région (et au-delà!). Le plaisir perceptible et l'intérêt professionnel des échanges ayant eu lieu lors de cette demi-journée de rencontre témoignent de la nécessité de perpétuer cette thématique en 2019 au sein du projet du RIM afin de :

- assurer une veille sectorielle et régionale au bénéfice des acteurs,
- valoriser et participer à l'essaimage des pratiques innovantes au sein du réseau,
- mettre en œuvre des ateliers sur un ou des sujets spécifiques plébiscités par les participants avec des intervenants internes au réseau ou externes,
- être vigilant sur le rythme et la répartition géographique des rencontres physiques,
- expérimenter d'autres modes d'échanges que la rencontre physique (webinaires, articles & interviews...);
- poursuivre les échanges avec les autres démarches régionales voisines (Pays de la Loire, Centre Val-de-Loire).

● FESTIVALS

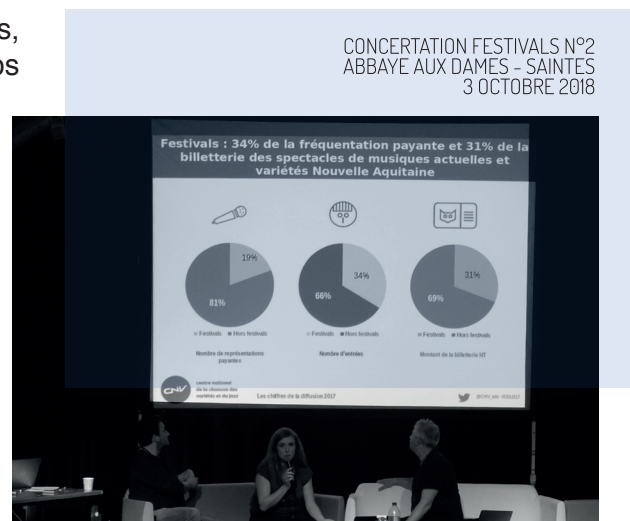
Référente : Madeline Rey

Adhérents référents : Victor Crespi, Frédéric Lachaize, Thomas Desmaison

Les festivals sont construits sur des mécaniques territoriales et structurelles qui demandent un questionnement constant de leurs formes d'implication sociétale tout autant que sur leurs modèles économiques.

Face aux défis qu'ils peuvent rencontrer (variabilité des subventions, coûts liés à la sécurité, concentration du secteur, hausse des cachets, ...), le RIM a la responsabilité conjointe et essentielle d'aider les festivals à conserver leur rôle d'expérimentation et d'incubation, ainsi que l'indépendance de leur programmation et leur liberté de prendre des risques, de prospecter les nouveaux talents et d'opérer les mutations nécessaires. En 2019, il s'agira notamment de :

- poursuivre le dialogue avec les partenaires publics, dans le cadre de concertations territoriales et de temps d'échanges sur la thématique,
- développer et structurer des relations partenariales à divers échelons,
- établir un programme d'ateliers et rencontres professionnels en articulation avec les « rendez-vous du RIM »,
- inclure les organisateurs de festivals non-adhérents aux dynamiques de la thématique : ressource, rencontres et ateliers,
- finaliser la gouvernance de la thématique (identification des élus référents, articulation avec les autres salariés du RIM, ...).



● DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Référente : Sarah Bambou, Isabelle Bousquet

Adhérent référent : Gaëtan Brochard

Le programme d'actions relatif à la thématique « développement économique », conçu au 3e trimestre 2018 et expérimenté à partir du 4e trimestre 2018, sera modélisé et fera l'objet d'une première phase de déploiement au sein du réseau au cours de l'année 2019. Le projet opérationnel 2019 mettra en particulier l'accent sur l'accompagnement des adhérents dans leur stratégie économique et financière et le développement d'une solidarité financière entre eux.

- Modéliser et amorcer le déploiement, auprès des adhérents du RIM, des dispositifs d'accompagnement individuel et collectif (Parcours « Rebondir » et Groupe d'Aide à la Décision) qui auront fait l'objet d'une expérimentation au 4e trimestre 2018/2e trimestre 2019,
- consolider et nouer des partenariats avec les autres structures d'accompagnement (DLA régionaux, associations territoriales France Active, CNV...) afin d'assurer des interventions conjointes et complémentaires au profit de nos adhérents et de la filière musiques actuelles,
- initier la mise en place d'un groupe de travail « innovations collectives » dédiée à la thématique « Culture et Tourisme » avec 5 à 7 adhérents volontaires,
- tester et évaluer – au terme de la 1ère année - le projet de fonds de trésorerie solidaire avec des prêts d'un montant et d'une durée restreints, sous réserve de l'obtention d'une garantie du fonds auprès d'un tiers partenaire,
- étudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'un produit d'épargne solidaire dédié aux projets d'utilité sociale des adhérents du RIM,
- organiser deux sessions de formation DEFIS et une session sur une autre thématique résultant d'une enquête à mener au 2e trimestre 2018,
- renégocier et déployer la complémentaire santé collective auprès de l'ensemble des adhérents du RIM intéressés et amorcer une négociation collective sur les assurances.



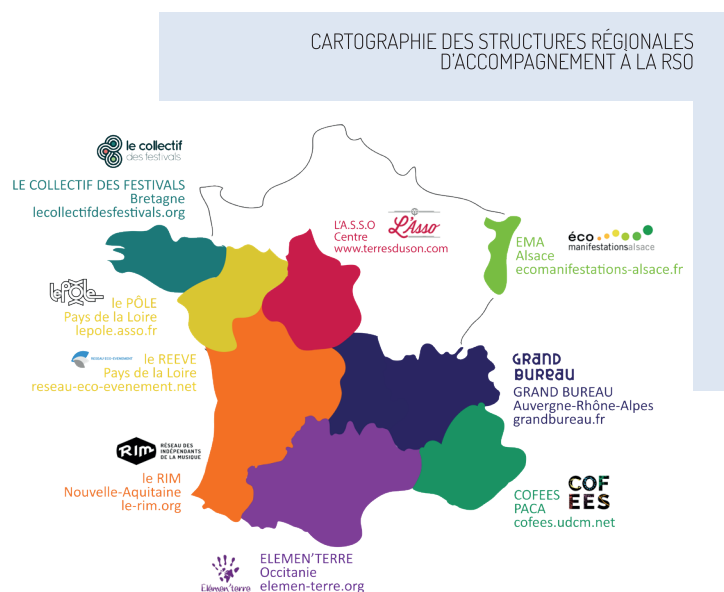
● PRATIQUES & PARTENARIATS RESPONSABLES

Référente : Malika Vignon

Adhérents référents : François Maton, David Fourier

Les acteurs musiques actuelles souhaitent assurer leur pérennité individuelle et collective, consolider leur rôle d'intérêt général et inscrire le secteur dans un écosystème durable basé sur une interdépendance positive. Le RIM accompagne les acteurs dans cette démarche d'amélioration continue, en s'appuyant sur les principes de comportement et les questions centrales détaillés dans la norme ISO 26000. Il favorise les coopérations, construit et développe les partenariats en respectant les valeurs de RSO et de Développement Durable.

- Proposer des journées de rencontre et de travail collectif permettant aux adhérents d'aborder des sujets qui concernent le développement durable dans les musiques actuelles,
- flécher les financements possibles pour faciliter l'appropriation d'une démarche RSO aux adhérents : la prise en charge des formations, les appels à projets,
- lancer un appel à projet sur les questions de transition énergétique, ouvert à l'ensemble des lieux musiques actuelles Nouvelle-Aquitaine,
- lancer une déclinaison de la norme ISO 26000 pour la Culture en mobilisant les acteurs des différents secteurs concernés en Nouvelle Aquitaine,
- développer le réseau des acteurs de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine en mobilisant une pluralité d'acteurs autour de thèmes qui concernent les adhérents dans leur quotidien (la consommation responsable, les achats, la mobilité).



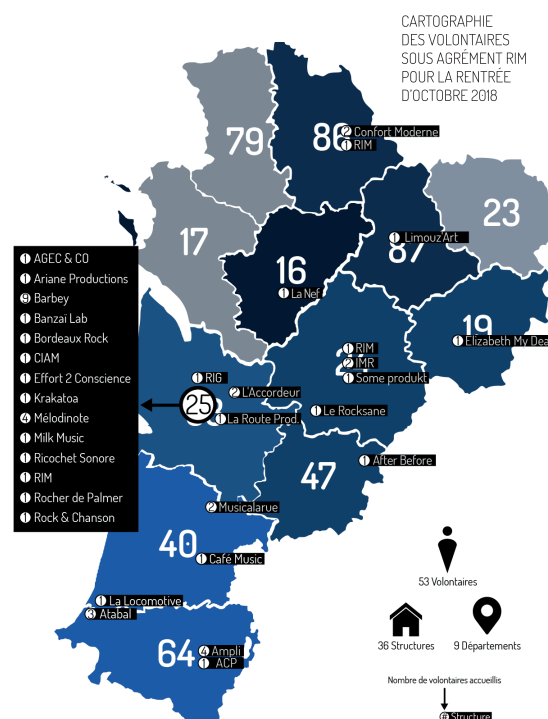
● SERVICE CIVIQUE

Référente : Marine Costecalde

Adhérents référents : Bertrand Mougeot, Daniel Rodriguez

La coordination régionale du service civique mise en œuvre par le RIM depuis 2013 vise à proposer un cadre d'accueil et un accompagnement responsables des volontaires. Les actions développées pour la première fois en Nouvelle-Aquitaine devront poursuivre les objectifs fixés collectivement : proximité (avec les volontaires et les adhérents), innovation et expérimentation (dans les modes d'accompagnement), cohérence et lisibilité (dans la gestion du projet), prescription pour favoriser le collectif.

- poursuivre le déploiement de la coordination régionale du dispositif (gestion administrative, accompagnement des structures d'accueil et des tuteurs, lien avec les partenaires...),
- expérimenter le déploiement des actions de rencontre/formation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine (journées de rencontres, journées « projet d'avenir », journée d'accueil et de bilan, ...),
- pérenniser le poste dédié à la question des parcours de formation des volontaires (0,5 ETP),
- consolider et développer les partenariats régionaux, nationaux et locaux,
- améliorer la communication (volontaires, tuteurs, adhérents, partenaires).



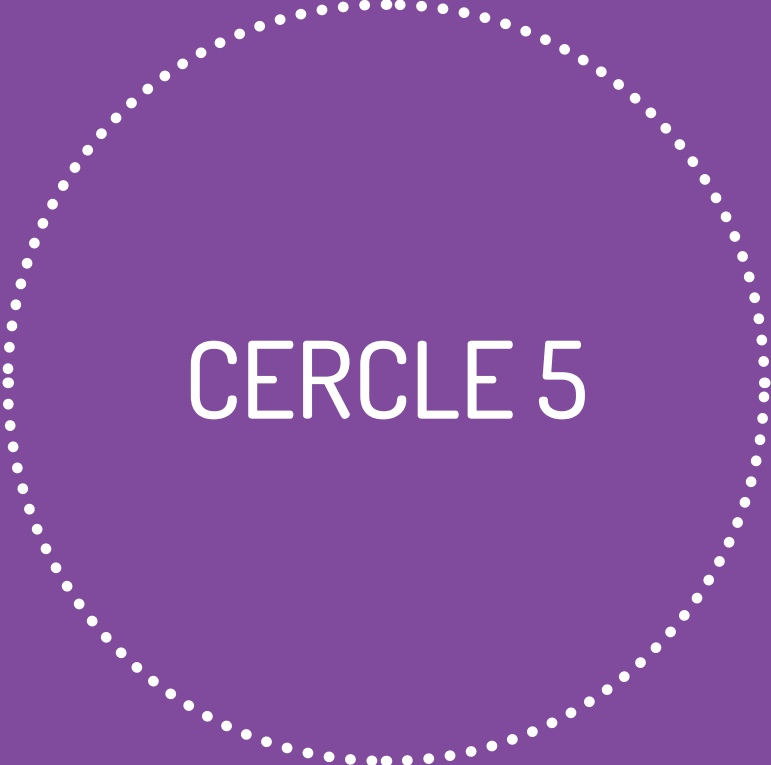
Référente : *Éléonore Dubois*

Adhérents référents : *Sean Bouchard*

L'évolution rapide des usages et des technologies nécessite de modifier les pratiques numériques et de soutenir ces nouveaux besoins en permettant aux adhérents d'accéder à des outils professionnels dédiés aux particularités de leurs activités. Par ailleurs, ces évolutions s'accompagnent d'une mutation profonde du modèle socio-économique de la culture qui suppose de renforcer les compétences numériques en interne :

- RGPD, accompagner les volontés de mise en conformité dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données : veille, appui-conseil, boîte à outils, etc.,
- rechercher le/les système(s) de visioconférence nécessaire(s) aux adhérents, notamment selon les équipements déjà en place, et déployer le parc matériel sur le territoire,
- mettre à jour les analyses sectorielles sur les usages numériques : sondages, expression des besoins, en lien avec l'observation,
- maintenir et développer les plateformes web dans de nouvelles versions (pages promo), ouvrir le chantier des sites web clé-en-main pour les adhérents ainsi qu'une plateforme dédiée aux médias partenaires du RIM,
- réfléchir à l'opportunité d'une plateforme d'accompagnement informatique et numérique des professionnels (du secteur culturel, avec une entrée musiques actuelles).





CERCLE 5

DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE

RÉFÉRENTE

NOÉMIE JALINIER

ADHÉRENT RÉFÉRENT

LAURENT MOULÉDOUS

Le Développement Artistique est un sujet prisé au sein de nos adhérents et se trouve très souvent au cœur des débats et des préoccupations. Il est important de pouvoir répondre à cet intérêt à court terme, en assurant par ailleurs une stratégie pérenne.

Le Cercle Développement artistique ayant connu une refonte majeure au cours de l'année 2018, l'année 2019 doit permettre d'asseoir son fonctionnement à travers ces objectifs :

- *consolider le fonctionnement du Cercle avec la gouvernance,*
- *déployer une ou deux expérimentations (dispositifs de soutien financier, work-shop thématiques...) en vue d'une évaluation en 2020,*
- *initier un rapprochement avec ALCA, CINA et le CNM sur la question de la musique à l'image,*
- *assurer le suivi et accompagner la suite de la concertation territoriale initiée par la Pépinière du Krakatoa en 2018 autour des enjeux du développement artistique,*
- *assurer une méthode de travail cohérente avec les autres membres de l'équipe,*
- *initier un rapprochement avec des partenaires jugés pertinents pour les enjeux de développement artistique.*

- VALORISATION DES ŒUVRES, DES ARTISTES ET DE L'ENTOURAGE
- EXPORT & MOBILITÉ INTERNATIONALE
- STRUCTURATION DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES



● VALORISATION DES OEUVRES, DES ARTISTES & DE L'ENTOURAGE

Référente : Noémie Jalinier

Adhérente référente : Pauline Gobbini

La valorisation des œuvres, des artistes et de l'environnement est un attendu fort des acteurs du réseau, notamment sur des dispositifs concrets apportant des réponses à court et moyen terme.

Pour l'année 2019 nous souhaitons donc :

- enclencher et évaluer le nouveau processus du réseau de distribution,
- finaliser l'outil musiquena.org, plateforme de valorisation dans sa stratégie et fonctionnalité,
- expérimenter un dispositif de circulation des artistes,
- susciter l'intérêt de la DRAC sur les dispositifs déployés,
- renforcer les partenariats avec les autres filières (Lina, Alca, Sina),
- amorcer une réflexion sur la représentativité des esthétiques.

CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU DE
DISTRIBUTION ALTERNATIF DU RIM



● EXPORT & MOBILITÉ INTERNATIONALE

Référente : Noémie Jalinier

Adhérent référent : Sean Bouchard

Le sujet de la mobilité et de l'export étant neuf, l'année 2019 sera un tremplin pour tout d'abord établir un état des lieux relatif à cette thématique, et expérimenter quelques dispositifs concrets.

Les objectifs fixés sont les suivants :

- organiser une concertation territoriale des acteurs sur la thématique et clarifier les missions et les prérogatives du RIM,
- organiser 2 rencontres thématiques relatives aux dispositifs d'export et de mobilité et les évaluer,
- renforcer la coopération transfrontalière avec le Gouvernement de Navarre, notamment vis à vis du 948 Merkatua,
- affiner les appels à projets du Contrat de Filière sur la mesure mobilité avec le LABA,
- initier un groupe de travail sur la candidature de la Ville de Bordeaux pour l'accueil du WOMEX 2021.

● STRUCTURATION DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES

Référents : Noémie Jalinier, Ugo Cazalets

Adhérent référent : Rudy Lannou

L'année 2018 a confirmé l'importance accordée aux acteurs du développement artistique, tant par les professionnels de l'écosystème que leurs partenaires publics. Cette dynamique s'est notamment illustrée formellement au niveau régional au travers de l'organisation d'une concertation territoriale sur le sujet. Par ailleurs, sous l'impulsion des pôles et réseaux régionaux de musiques actuelles (notamment le Pôle Pays de la Loire), une dynamique nationale a été relancée, avec l'organisation du Tour de France du Développement d'Artistes et la préparation d'une enquête nationale sur ces acteurs.

L'année 2019 doit donc permettre de poursuivre ces dynamiques tout en garantissant la cohérence et l'articulation entre l'échelon régional et national. Nous prévoyons notamment de :

- capitaliser les éléments ressortis du Tour de France du Développement d'Artistes,
- finaliser et analyser l'enquête nationale sur les acteurs du développement d'artistes,
- assurer le suivi de la concertation territoriale initiée par la Pépinière du Krakatoa en 2017 pour la rédaction du Règlement d'Intervention de la Région,
- expérimenter un dispositif de coopération entre acteurs de la filière autour du développement artistique.

BANDEAU DU TOUR DE FRANCE DU DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES (2017)





CERCLE 6

CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RÉFÉRENT
FLORENT TEULÉ

ADHÉRENTS RÉFÉRENTS
LAËTITIA PERROT
GUY GARCIA

Le processus de co-construction des politiques publiques, initié depuis 2006 et dont le Contrat de Filière est la traduction la plus visible, vise à élaborer progressivement un ensemble cohérent de dispositifs, publics ou privés, permettant le développement individuel et collectif des acteurs de l'écosystème musical (appels à projets, dispositifs de droit commun, Pôles de compétences, mesures non-financières, ...). Ceci avec l'objectif partagé de faire progresser les droits culturels des personnes.

- Identifier une stratégie claire de mobilisation d'autres partenaires publics dans les dispositifs de co-construction des politiques publiques (trop empiriques à ce stade - Cafés-culture, FONJEP, ...)
- améliorer la mise en oeuvre politique (cohérence des partenaires, climat de confiance, ...) des différentes dimensions (Fonds Créatif, Concertation, ...),
- finaliser, améliorer ou rendre plus lisibles les dispositifs prioritaires (Cafés-culture, SMAC, Développement artistique, Lieux et projets culturels de proximité, ...),
- identifier les mandats de nos adhérents dans les différentes instances (CESER, CNV, SMA, ...) ainsi que nos principaux interlocuteurs publics (députés, sénateurs, élus régionaux et départementaux, ...).

- CONCERTATION TERRITORIALE
- CONTRAT DE FILIÈRE « MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS »
- CONVERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES
- SMAC
- CAFÉS-CULTURES



● CONCERTATION TERRITORIALE

Référent : Rémi Chastenet

Adhérent référent : Éric Roux

Ancré dans l'éthique des droits culturels, la démarche de concertation du RIM se définit comme un espace de dialogue pérenne et sécurisé entre les parties prenantes des musiques actuelles, lesquelles se donnent comme objectif de s'associer, à part égale, dans l'identification des problématiques ou des opportunités du secteur, dans l'analyse de ces thématiques et la recherche de solutions communes visant l'intérêt général. En 2019, nous souhaitons notamment :

- finaliser le cadre du dialogue avec les partenaires publics en s'appuyant sur les textes internationaux liés aux droits culturels (posture, méthodes, ...),
- associer les collectivités et élus locaux (départements, agglomérations, villes, députés, ...) aux démarches de Concertation, autant pour favoriser une prise de contact que pour les sensibiliser à la vitalité et à la diversité de la filière ainsi qu'aux dispositifs auxquels ils pourraient contribuer (GIP par exemple),
- expérimenter des méthodes d'animation et de relation aux acteurs capables de répondre à toutes les typologies d'organisations et de thématiques, tout autant qu'à la problématique de la mobilité des professionnels,
- trouver un second référent pour la thématique et clarifier la relation et le rôle des élus référents du RIM,
- clarifier, utiliser et valoriser l'articulation entre les différents outils de Concertation (Rendez-vous du RIM, Concertation territoriale, ...),
- améliorer la mise en œuvre technique des différentes actions de Concertation, internes au RIM ou liées au Contrat de Filière,
- affirmer les politiques publiques de droit commun comme possibles sujets de concertation,
- chercher à renforcer les cofinancements dédiés à la Concertation (FDVA, DRAC, ...).

● CONTRAT DE FILIÈRE «MUSIQUES ACTUELLES & VARIÉTÉS»

Référents : Florent Teulé, Ugo Cazalets

Adhérents référents : Guy Garcia, Damien Morisot, Matthieu Perrein

Le Contrat de Filière «Musiques actuelles et variétés», signé en 2017 entre l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNV et le RIM, est l'aboutissement d'une démarche inédite fondée sur une responsabilité partagée dans la co-construction des politiques publiques. Il est l'expression d'une éthique et d'une stratégie communes empruntées des droits culturels et de l'innovation sociale. Le RIM y joue un rôle singulier puisqu'il en assume la coordination.

En 2019, les objectifs prioritaires sont :

- coordonner la gouvernance du Contrat de Filière et clarifier les missions et les prérogatives du RIM,
- participer à la mise en œuvre des mesures 2019 du Fonds Créatif,
- participer à l'évaluation du Contrat de Filière 2017-2019 et contribuer à sa renégociation pour la période 2020-2023 (gouvernance, mesures, partenaires, ...),
- mobiliser prioritairement la Concertation pour le dialogue avec les bénéficiaires et pour l'évaluation de la démarche,
- résoudre la question du portage et de la gestion des dossiers de candidature aux appels à projets,
- poursuivre le travail de mobilisation de partenaires associés (DREAL, ADAMI, ...),
- accompagner nos pairs dans la co-construction et la mise en œuvre de démarches similaires (formation, partage d'expériences, ...).

SIGNATURE DU CONTRAT DE FILIÈRE
« MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS » - 01.09.17



● CONVERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Référent : Florent Teulé

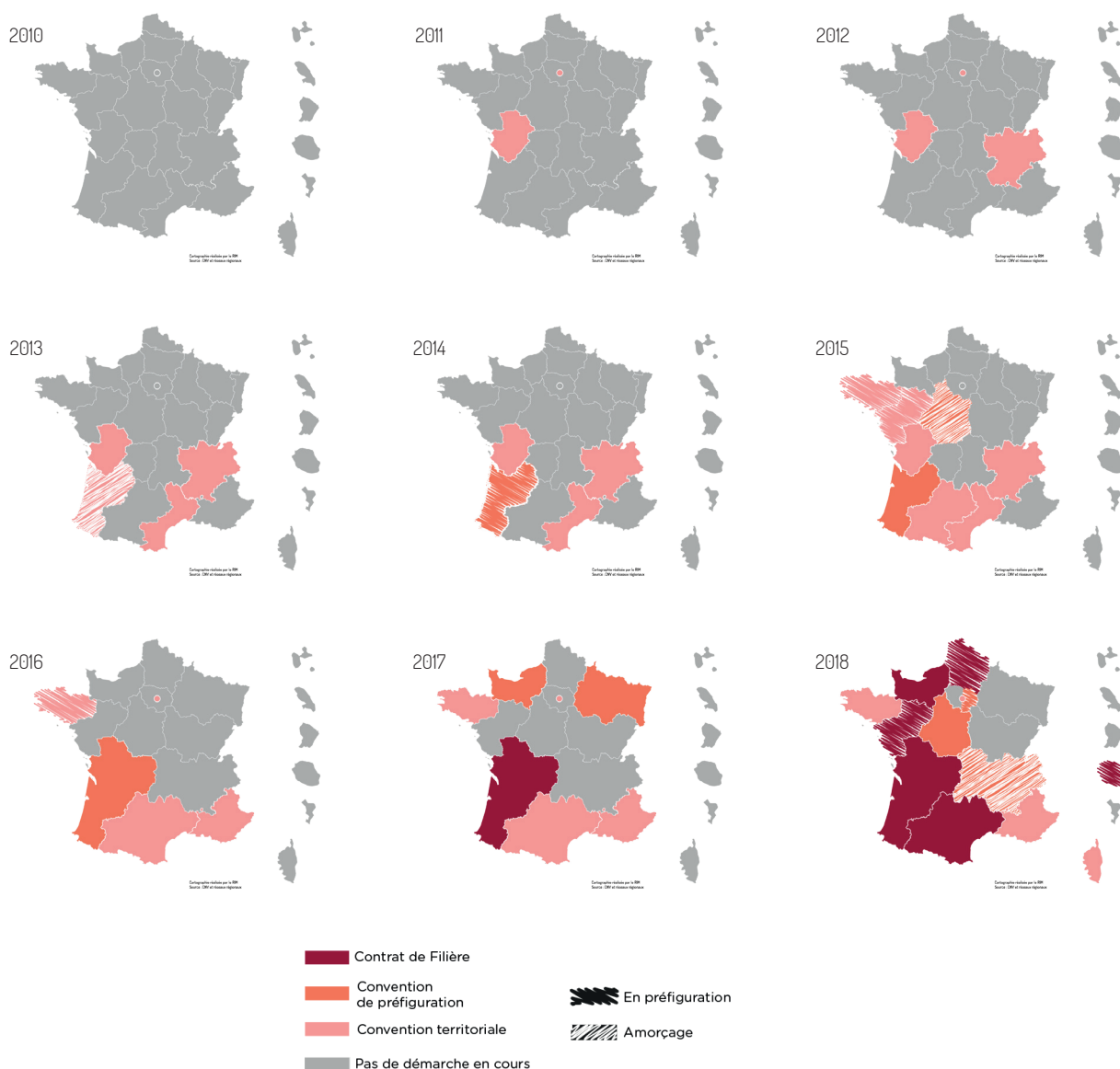
Adhérent référent : [à déterminer]

La compréhension, l'articulation, voire la convergence progressive des politiques publiques est un chantier majeur pour les parties prenantes de l'écosystème des musiques actuelles. Elle suppose de mobiliser plusieurs politiques publiques et plusieurs échelons territoriaux. Notre objectif est de contribuer à cette convergence par une action d'ingénierie, qui repose en partie sur le Contrat de Filière mais qui mobilise plus largement l'ensemble de l'équipe du RIM par une approche transversale.

En 2019, nous prévoyons notamment de :

- finaliser la réflexion en vue de l'expérimentation de portages de politiques publiques adaptées aux situations spécifiques des mesures à mettre en œuvre,
- poursuivre le déploiement du dispositif de soutien aux Cafés Cultures, par le biais notamment d'une implication dans le Comité d'animation du GIP,
- contribuer à la rédaction d'un règlement d'intervention sur le Développement artistique en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- contribuer à la définition du Cadre régional d'intervention sur les Manifestations en Nouvelle-Aquitaine,
- initier un rapprochement avec les structures qui participent directement à l'élaboration des politiques publiques dans les domaines connexes aux musiques actuelles (FONJEP, CRESS, CAF, ...).

ÉVOLUTION DES CONTRATS DE FILIÈRE «MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS» EN FRANCE DEPUIS 2010



DATES CLÉS

• APPELS À PROJETS 2019 •

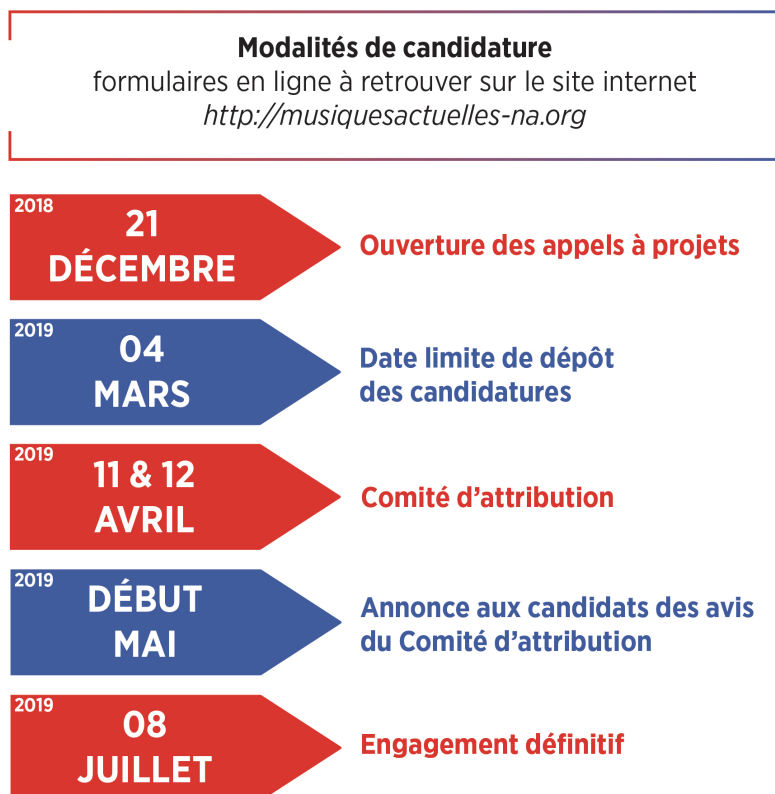
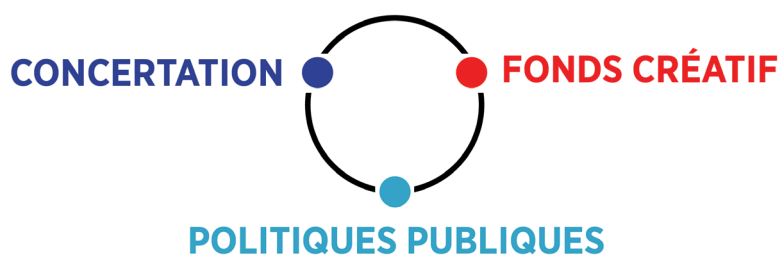


SCHÉMA EXPLICATIF DU FONDS CRÉATIF



CONCERTATION

La concertation vise à instituer un dialogue pérenne avec la filière et la diversité de ses parties prenantes publiques et privées

POLITIQUES PUBLIQUES

L'objectif est de produire et articuler des politiques publiques de droit commun en faveur des musiques actuelles

FONDS CRÉATIF NOUVELLE-AQUITAINE

Le Fonds Créatif a pour objectif de produire et expérimenter des politiques publiques communes

PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'objectif est d'identifier des partenaires associés venant contribuer, par la création de nouveaux dispositifs, à la réalisation du Contrat De Filière, sur des enjeux partagés.

● SMAC

Référent : *Florent Teulé*

Adhérents référents : *Delphine Tissot, Éric Roux*

De par les missions qui leur sont confiées par l'État et les partenaires publics, les SMAC ont une responsabilité particulière vis-à-vis du reste de l'écosystème musical. En prenant en compte les différents contextes territoriaux et les enjeux auxquels elles sont confrontées, le RIM a pour objectif de déployer une stratégie d'accompagnement, individuelle et collective, associant les parties prenantes concernées.

En 2019, il s'agira notamment de :

- finaliser le travail d'accompagnement des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de la stratégie d'évaluation pour la période 2019-2022,
- clarifier la légitimité et la posture du RIM dans l'accompagnement des SMAC,
- identifier les objectifs et chantiers collectifs des parties prenantes concernées a posteriori du chantier lié directement à la labellisation.

● CAFÉS-CULTURES

Référent : *Benjamin Suhard*

Adhérent référent : *Denis Talledec*

En encourageant l'émergence de nouveaux lieux de culture sur les territoires, le GIP Cafés-Cultures représente une opportunité forte de vitalisation du maillage territorial en matière de diffusion des Musiques Actuelles.

L'année 2019 sera consacrée notamment à appréhender et accompagner des évolutions importantes dans la gouvernance du GIP (nouveaux statuts, place des territoires, comité d'animation territoriaux, articulation avec le CNM, ...), en parallèle du travail de sensibilisation déjà entamé :

- participer au travail de sensibilisation des collectivités au dispositif et aux enjeux des Cafés-Cultures sur l'ensemble du territoire régional (rendez-vous individuels, sessions d'information, stratégie de communication dédiée en direction des élus),
- encourager la concertation entre les différentes parties prenantes du territoire et y contribuer à travers les comités d'animations territoriaux,
- accompagner les collectivités adhérentes pour la mise en place de conventions et de critères concertés pour l'utilisation du fonds d'aide,
- contribuer au travail d'observation et d'évaluation du dispositif sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine,
- contribuer à l'évolution du dispositif au plan national.





BUDGET PRÉVISIONNEL

RIM 2019

CHARGES	TOTAL	PRODUITS	TOTAL
Achats	54 430 €	Prestation	62 000 €
Etude et prestation	18 360 €		
Vente de disque / TPE	30 000 €	Vente de disque / TPE	30 000 €
Fournitures informatiques	1 400 €	Participation Adhérents projet Services civique	32 000 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 370 €		
Fournitures administratives	1 300 €		
Services extérieurs	69 604 €	Subventions d'exploitation	668 180 €
Location	55 108 €		
Outils numériques collaboratifs	4 396 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	
Site internet hébergement	1 600 €	- Spectacle vivant / Économie créative	480 000 €
Assurances	1 700 €	- Jeunesse: Gestion régionale Services Civiques	35 000 €
Documentation	800 €		
Formation	6 000 €	Subvention État	
		- DRAC	121 086 €
Autres services extérieurs	132 359 €	- Fonjep	14 214 €
Personnel Groupement employeur AGE&CO	19 044 €	- ASP Services Civiques	2 400 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	13 031 €	- Aide PME	3 480 €
Déplacements, missions et réceptions	87 408 €	- DRDJSCS	5 000 €
Publicité publication	1 000 €		
Frais postaux et de télécommunication	4 376 €	Conseil Départemental de la Gironde	7 000 €
Services bancaires	4 600 €		
Divers	2 900 €		
Impôts et taxes	12 037 €	Cotisations	24 200 €
Impôts	12 037 €		
		Opco	6 000 €
Charges de personnel	500 470 €	Don	6 000 €
Salaires CC permanents	491 100 €		
Services civiques	2 580 €	Transfert de charges :Remboursements membres	5 000 €
Provision sur CP	5 000 €		
Contribution conseil d'établissement	1 790 €		
	€		
Dotation aux amortissements, provisions	2 480 €		
Amortissement matériel	2 480 €		
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	771 380 €	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	771 380 €
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	25 000 €	Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite de biens		Bénévolat	25 000 €
		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	796 380 €	TOTAL DES PRODUITS	796 380 €



ILS NOUS SOUTIENNENT :





RÉSEAU DES INDÉPENDANTS DE LA MUSIQUE

SIÈGE SOCIAL

388 Boulevard Jean-Jacques Bosc CS10933323 Bègles CEDEX
05.56.84.15.26

SITE PÉRIGUEUX

15, chemin des feutres du Toulon
24000 Périgueux
06.08.00.21.20

SITE POITIERS

91, Boulevard du Grand Cerf
86000 Poitiers
05.49.55.78.30

Association agréée d'éducation populaire

SIRET

827 554 882 00023

APE

94 99 Z



